agir par la culture
#72
magazine politique & culturel
automne // gratuit

Dépôt Bruxelles X
P501050
Périodique trimestriel
Belgique – België
P.P. – P.B.
1099 Bruxelles
BC 8507

La transparence sans fin des smart cities *p. 04*
Entretien avec Tyler Reigeluth

Reflets *p. 09*
La parole libérée de Culottes parlottes

FéminismeS *p. 32*
Les Barjoret·tes ou le folklore qui dégenre

La grève :

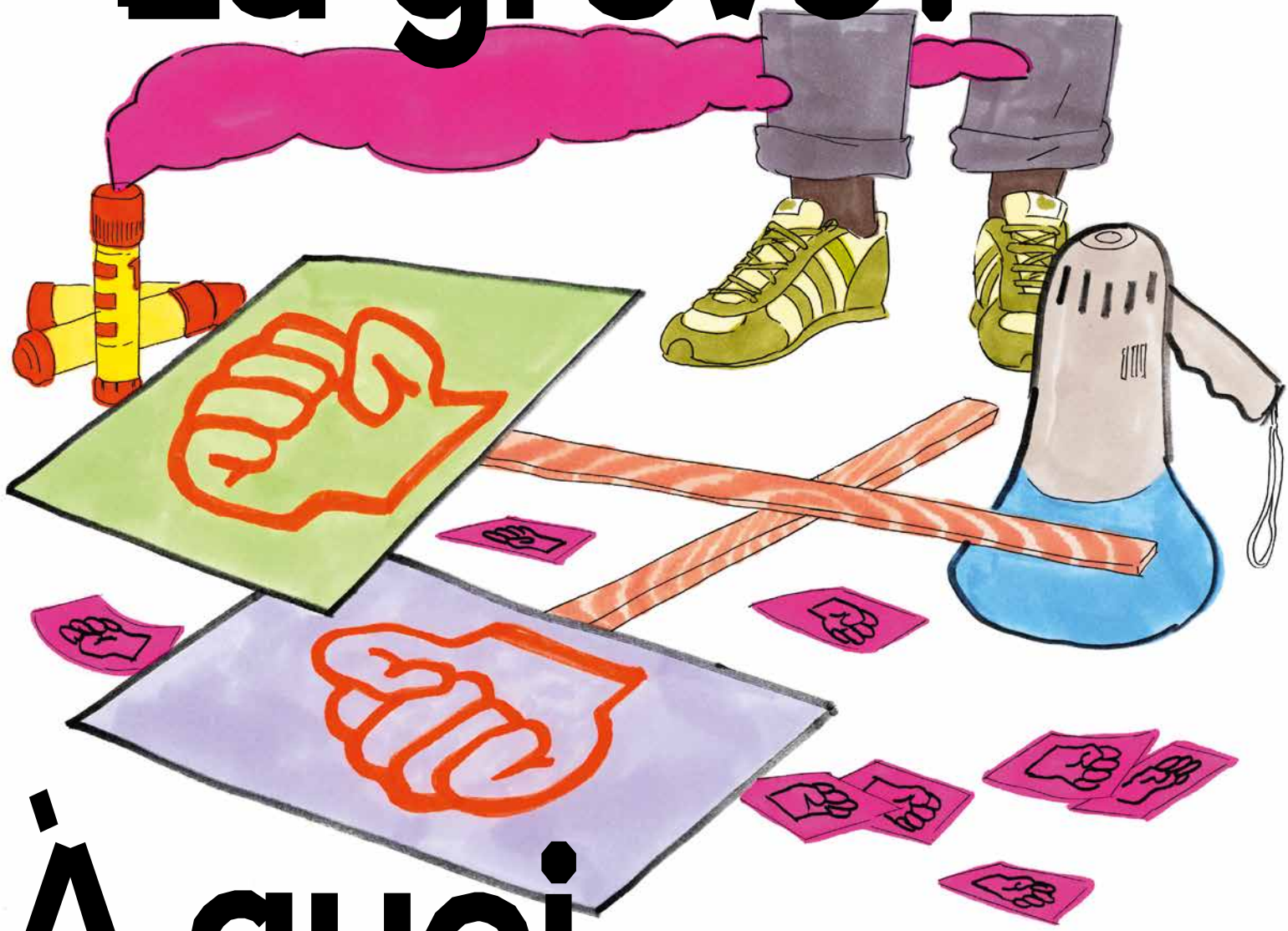

À quoi ça sert ?

CHANTIER p. 12

SOMMAIRE

4

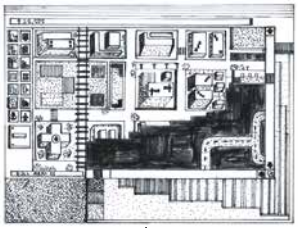

Pourparlers
TYLER REIGELUTH
« Il y a une sorte de magie dans le discours technocratique d'une ville intelligente »

8

Sans transition
Décrocher la Lune

9

Reflets
Créer pour libérer une parole culottée

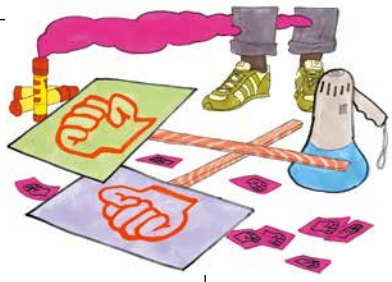

Chantier
La grève : À quoi ça sert ?

14
JEAN VANDEWATTYNE
Est-il devenu plus dur de faire grève aujourd'hui ?

18
La grève menacée par le droit

21
MYRIAM DELMÉE
Delhaize : faire grève face au rouleau compresseur judiciaire

24
Grève numérique : l'exemple des coursiers en Belgique et en Europe

28
Depuis la grève, on voit l'horizon

Mouvement écosocialiste
pac
Agir par la Culture

Agir par la culture
www.agirparlaculture.be
info@agirparlaculture.be
Une publication de Présence et Action Culturelles asbl
Rue Lambert Crickx, 5
1070 Bruxelles – Belgique
www.pac-g.be
Tél : 02/545 79 11

Éditeur·trices responsables
Sarah de Liamchine & Denis Dargent

Rédacteur en chef
Aurelien Berthier
aurelien.berthier@pac-g.be
Tél : 02/545 77 65

Équipe rédactionnelle
Julien Annart, Sabine Beaucamp, Claire Corniquet, Anne-Lise Cydzik, Denis Dargent, Sarah de Liamchine, Aurélie Ghalim, Marie-Eve Merckx, Maco Méo, Vanya Michel, Jean-François Pontégnie, July Robert, Olivier Starquit & Pierre Vangilbergen

Ont participé à ce numéro
Charlotte Belayew, Marc Boone, Léo Charond, Myriam Delmée, Anne Dufresne, Nicolas Godin, Valérie Provost, Jean-François Neven, Tyler Reigeluth, Sung Posier & Jean Vandewattyn

Couverture & illustrations du dossier
Mélanie Utzmann
www.melanie-utzmannnorth.eu

Conception graphique & mise en page
Vanya Michel

31
Amicalement Nord
Le nationalisme banal du «Canon flamand»

32

FéminismeS
Les Barjoret·tes ou le folklore qui dégenre

35
Social
Statut de cohabitant·e : fin des visites impromptues à La Louvière

38
Réverb'
L'illusion des barreaux

39
Popcorns
Nos chroniques culturelles

ÉDITO

Les pubs Delhaize se multiplient sur les murs de nos cités. L'*épicier* soigne ses clients et clientes. Mais le groupe multinational caché derrière, lui, maltraite ses travailleurs et travailleuses… Le cas est emblématique d'une époque où, plus que jamais, la logique néolibérale consiste à diviser pour régner. Ou comment maintenir un individualisme forcené dans une société de l'hyperconsommation. Malgré une mobilisation de plusieurs semaines, le blocage de magasins, les grèves, les organisations syndicales et les travailleurs et travailleuses peinent à s'imposer dans le rapport de force.

Autre multinationale et autre combat, celui du dumping social orchestré à l'échelle européenne chez Ryanair. Là aussi, les grèves se multiplient et les patrons n'hésitent pas à opposer droits sociaux des travailleurs et travailleuses et droits des consommateurs et consommatrices. Dans ces deux exemples, et il y en a d'autres, c'est le droit de grève qui est remis en cause. La grève est cassée médiatiquement, mais elle l'est aussi par les tribunaux qui interdisent ici et là les piquets et par le pouvoir législatif qui tente, coûte que coûte, de faire voter une loi inique au risque de réduire encore nos capacités de nous mobiliser collectivement ! Car si le droit de grève manque aujourd'hui de reconnaissance, c'est aussi parce que les relais politiques «de gauche» laissent à désirer. À bon entendeur.

Entendons-nous bien : à PAC, comme dans l'ensemble du secteur associatif non marchand, nous n'avons de cesse de promouvoir une nouvelle hégémonie culturelle qui serait fondée sur le sens de l'action collective et de la solidarité. Attaquer le droit de grève aujourd'hui, avec la complicité évidente de la Justice (cf. notre dossier), c'est non seulement mettre à mal notre démocratie (souvent fragilisée ces temps-ci…) mais aussi dénier aux classes laborieuses le droit de s'organiser et de résister aux pratiques managériales de notre temps qui voudraient réduite nos existences à du chiffre.

Sarah de Liamchine
Denis Dargent
Codirectrice·teur de PAC

Dépôt
Abderrahim El Achhab & Frank Roland
Abonnement
Sung Posier
info@agirparlaculture.be
Tél : 02/545 79 11

Pour recevoir *Agir par la culture* par la poste ou pour vous désinscrire de la liste d'envoi, rendez-vous sur le site www.agirparlaculture.be (abonnement gratuit pour la Belgique, frais de port payants hors de Belgique).
Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'au Règlement européen pour la protection des données (RGPD), vous pouvez en permanence vous désabonner, consulter vos données, en demander la rectification en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.

Le contenu des articles n'engage que leur·s auteur·es. Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition d'en mentionner la source.

La rédaction laisse libre ses auteurs et autrices d'utiliser l'écriture épicène ainsi que l'orthographe réformée de 1990 et d'expérimenter ces nouveaux modes d'écritures plus inclusifs.
Avec le soutien du Service Éducation permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie Nationale.

Tyler Reigeluth

« Il y a une sorte de magie dans le discours technocratique d'une ville intelligente »

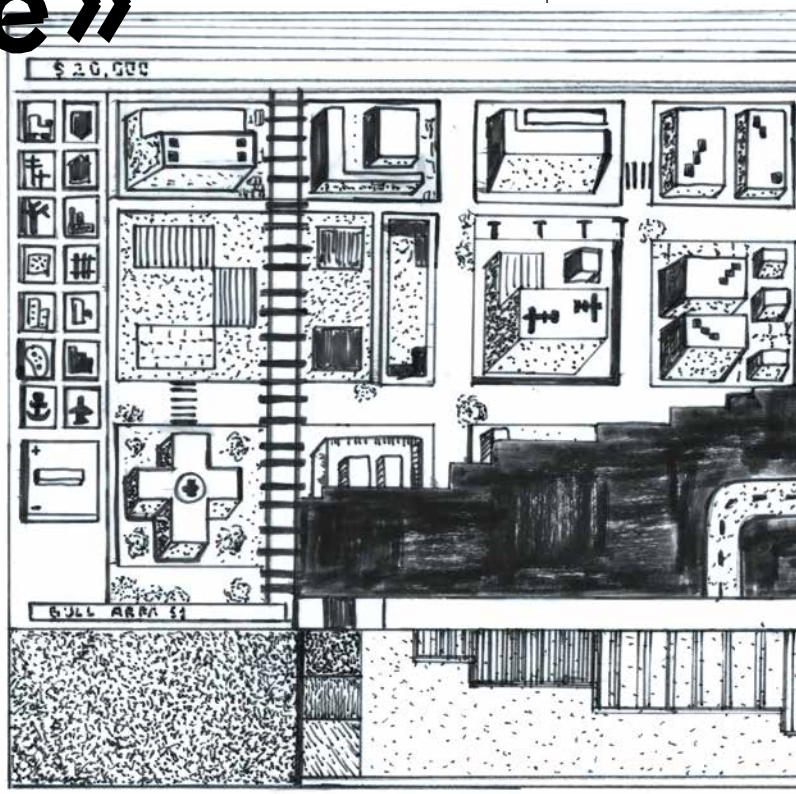

Illustration : Vanya Michel, d'après le jeu SimCity.

Aujourd'hui, tout semble devoir devenir intelligent. Du *smartphone* au frigo connecté, des assistances vocales à la *smart school* en passant donc par la *smart city*, la ville intelligente qu'on nous promet à grand renfort de marketing. Qu'est-ce donc que cette intelligence qui n'est plus le privilège du vivant ? Et si elle doit s'imposer partout, qu'a-t-elle tant à nous apporter ? C'est ce que développe Tyler Reigeluth dans *L'intelligence des villes – Critique d'une transparence sans fin*. Ce philosophe bruxellois se penche sur l'intelligence devenue mot d'ordre majeur de l'économie contemporaine. Et de plus en plus vertu morale.

PROPOS RECUEILLIS PAR JULY ROBERT

Votre livre sur les villes intelligentes se divise en trois trames, pourriez-vous nous les décrypter ?

Dans les discours ainsi que dans l'histoire de cette accointance entre la ville et l'intelligence, j'ai d'abord décelé la question de la visibilité. C'est la première trame. La ville, c'est quelque chose qu'on peut voir, qu'on peut lire aussi, qu'on peut décoder, déchiffrer. Là, il y a toute une tradition de pensée occidentale qui consiste à voir la ville comme un texte, un discours, comme quelque chose d'intelligible et de lisible. Qui a donc un certain ordre. Et on peut voir l'histoire de l'urbanisme comme étant, en partie, une histoire de visibilisation de certaines formes d'espace et de leur mise en ordre.

La deuxième trame traite de la machine ou de l'organisme. C'est une autre manière pour moi d'essayer de saisir cette articulation. Tantôt on voit la ville comme étant une grande machine bien huilée avec ses engrenages et ses mécanismes, tantôt comme un organisme complexe avec ses fonctions déterminées mais aussi ses pathologies. Là aussi, il y a toute une tradition de pensée qu'on peut mobiliser qui irrigue souvent les conceptions contemporaines de l'intelligence urbaine.

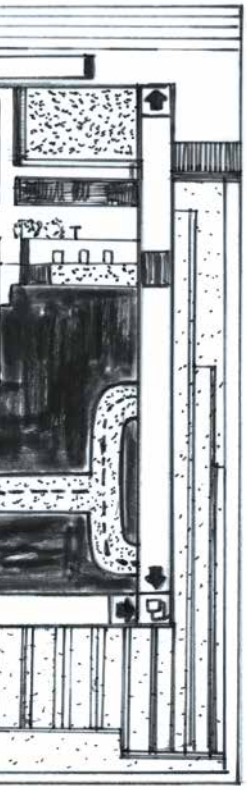

Et dans la dernière trame, qui évoque la géographie de l'intelligence, je cherche à penser l'intelligence elle-même comme un phénomène spatial, quelque chose qui se distribue dans l'espace. Et qui dit distribution dit aussi inégalités : l'intelligence n'est pas distribuée de manière égale. Il est important pour moi de montrer son caractère situé et matériel face aux discours qui soulignent ou qui prétendent que cette intelligence est dématérialisée et virtuelle. Je veux insister sur le fait que s'il y a une intelligence de la ville, elle sera toujours matérielle.

Pourquoi des trames plutôt que des traditionnels chapitres ?

La volonté de découper cela en trames plutôt qu'en chapitres linéaires, c'est ma manière de me dépatouiller avec cet objet, tant et si bien que l'on puisse parler d'un objet défini, qu'est la ville intelligente. Je travaille de manière un peu organique et pas très programmatique. Il s'agit pour moi de trois manières de réfléchir cette articulation entre ville et intelligence.

Pourriez-vous définir les trois termes essentiels de votre ouvrage, à savoir « intelligence », « ville » et « intelligence urbaine » ?

Au fur et à mesure de mon travail, je me suis rendu compte que les deux termes, *ville* et *intelligence*, sont tous deux difficiles à saisir, mouvants. Ils ont voulu dire beaucoup de choses dans l'histoire. Ils veulent encore dire beaucoup de choses aujourd'hui et renvoient, en tout cas en ce qui concerne l'intelligence, davantage à des jugements de valeur et à des positionnements sociaux qu'à un contenu conceptuel déterminé. L'inverse de l'intelligence, c'est : *bête*, *idiot*, *ridicule*… Quand on qualifie quelque chose d'*intelligent*, c'est toujours en creux pour qualifier ou disqualifier quelque chose d'autre.

Pour ce qui est de la ville, toutes les prévisions démographiques convergent sur des scénarios d'une concentration urbaine de plus en plus accentuée. Si (quasi) toute la population mondiale vit dans des villes, et si toutes les villes sont censées être intelligentes, la question qui se pose est de savoir ce qui restera au-delà, dans les non-villes et dans la non-intelligence. C'est une manière de prendre le problème. Mais pas forcément celle que j'ai voulu suivre ici.

Je n'ai pas voulu définir intelligence et ville, c'est intentionnel. C'est peut-être un peu frustrant, mais je viens d'une tradition de la philosophie qui cherche plutôt à problématiser et à déconstruire, à rendre problématiques des évidences plutôt qu'à ranger ou à clarifier les débats. Et cette question de la ville intelligente me semble mériter cette mise en problème. On en entend parler un peu à toutes les sauces, dans plein de discours différents, qu'ils soient commerciaux, politiques, médiatiques et même universitaires sans qu'on ne comprenne toujours très bien de quoi il s'agit. Pour ma part, je pense que pour répondre à cette question, l'enjeu n'est pas de dire qu'il faut apporter une définition. Il s'agit plutôt de montrer que derrière ces termes et ces concepts, il y a une pluralité de choses qui se passent et qu'en fait, la réalité est bien plus floue. C'est un ensemble de tendances, de mouvements, de phénomènes qui sont regroupés sous cette idée d'intelligence des villes.

Cela étant dit, il y a des petites définitions très minimales cachées dans le texte. L'intelligence, par exemple, je la définirais comme un aller-retour, un va-et-vient permanent entre une pratique sociale et la matière, entre un objet technique et un certain usage. C'est cet aller-retour qui suppose que l'intelligence n'est ni dans l'objet ni dans la pratique, mais dans leur articulation. Quant à la ville, la définition très minimale que je propose, c'est l'idée que la ville, c'est là où il y a une concentration maximale de matière organisée et de pratiques sociales.

Lorsque vous évoquez cet aller-retour avec la matière, quand vous évoquez l'intelligence des villes, vous parlez d'« intelligence morte ». Qu'entendez-vous par là ?

Cette idée est venue assez tard dans mon processus d'écriture. Si je devais tout réécrire aujourd'hui, j'aurais peut-être commencé avec ça, ou j'en aurais peut-être fait la thèse principale du livre, mais elle est apparue au fil de mon travail.

C'est la conception de l'intelligence qu'on trouve souvent dans les discours prédominants autour de la *smart city*, que ce soit dans les discours promus par les politiques publiques ou les grandes industries telles que Google ou Cisco. On nous promet que les dispositifs et les réseaux techniques vont nous sauver et résoudre nos problèmes. Ce qui frappe dans ce discours techno-solutionniste, c'est que ce sont les objets qui sont qualifiés de *smart*. Ce n'est pas l'habitant·e ou l'utilisateur·ice. On ne parle pas d'habitant·e smart mais de *smart building*. Et là, il me semble qu'il y a quelque chose, une sorte de parallèle qui est intéressant à explorer, c'est cette idée d'intelligence morte. Je prolonge ici la critique marxiste de la fétichisation de la marchandise qui écrase et invisibilise le travail vivant pour essayer de saisir cette intelligence dont l'activité vitale et humaine semble étonnamment absente. Tout comme le capitalisme a réduit quelque chose de vivant comme le travail à une marchandise, il se passe, à mon avis, quelque chose du même ordre avec l'intelligence. L'intelligence est quelque chose de vivant, d'incorporé, de situé, c'est une pratique. Vivant et en même temps toujours en conflit ou en collaboration avec la matière, avec le non-vivant. On revient à cet aller-retour. Il me semble qu'oublier un des deux termes et tout mettre dans l'objet réifié *[en philosophie, réifier signifie transformer en chose NDLR]*, ça pose quand même des questions fondamentales sur ce qui resterait de l'intelligence humaine, de l'intelligence vivante.

C'est là qu'on peut s'interroger sur la place de l'intelligence expérientielle. C'est l'une qui prend le pas sur l'autre, non ? Cette intelligence expérientielle, ce savoir situé, cette expérience de terrain va-t-elle perdre toute son importance parce qu'on va s'en remettre uniquement à cette intelligence morte ?

Je crois qu'il faut résister à cette tendance à noircir le tableau pour glisser dans une position technophobe de dire « on n'aura plus ceci ou cela, on perd quelque chose ». C'est toujours tentant, mais dangereux aussi. Parfois, j'ai tendance moi-même à glisser dans cette réaction… Mais il ne faut pas prendre les utilisateur·ices pour des idiot·es. Nous sommes encore au début de ce qui est en train de se passer à l'échelle culturelle. On vit les transformations des technologies numériques depuis vingt ans, ce n'est rien à l'échelle du développement de nouveaux savoir-faire et de nouvelles capacités. Les utilisateur·ices de ces dispositifs, de ces plateformes, de ces applications trouvent déjà des stratégies, des manières de se les approprier et d'en faire un autre usage. Je pense notamment à cet exemple que je donne dans le livre, celui d'un artiste activiste allemand, Simon Weckert, qui a rempli une brouette de smartphones géolocalisés pour créer un bouchon dans la ville. Ça, c'est une intelligence, c'est une manière de se réapproprier un dispositif, d'en avoir compris quelque chose de son fonctionnement sans forcément avoir ouvert la boite noire. Il n'est pas devenu expert informaticien. Il a juste saisi un truc dans l'aller-retour, cet aller-retour qui m'intéresse entre une pratique et le fonctionnement d'un dispositif technique. Il a capté un mode de fonctionnement qu'il a réussi à détourner.

Quand vous dénoncez la logique d'un gouvernement technique, c'est un peu ça aussi ?

Le gouvernement technique, ou ce qu'on peut appeler la technocratie, c'est cette idée qu'à tout problème existe une solution technique. Que la technologie va tout régler seule. Or, si on prend par exemple la gestion de la consommation de l'eau, on verra qu'en plus d'être une question technique, c'est aussi un problème sociologique, culturel et écologique.

Néanmoins, si on le souhaite, on peut aussi le réduire à un problème purement technique. Ce qui, à mon avis, empêche souvent de percevoir l'essentiel. Il est rare que ces solutions de types technocratiques marchent vraiment. En fait, elles déportent le problème ailleurs et en génèrent d'autres.

C'est là où il y a une vraie tension parce que d'une part, le projet de cette ville intelligente consiste justement à affirmer qu'avec ces nouveaux capteurs, ces nouveaux outils algorithmiques, l'intelligence artificielle, etc., on va pouvoir tout prendre en compte, on va pouvoir capter, avoir un système global hyper complexe qui rassemblera tous les paramètres, un truc de fou. Et à l'inverse, ce qu'on vient de dire nous, c'est que c'est bien plus compliqué qu'un « simple problème technique » et que c'est un problème global.

Tyler Reigeluth,
L'intelligence des villes – Critique d'une transparence sans fin,
Météores, 2023

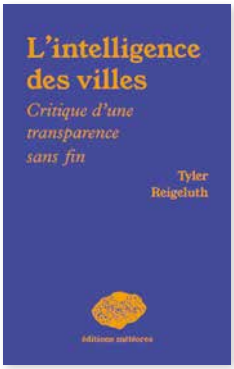

Je crois que ce que j'ai essayé de dire dans le livre, c'est que la ville, par essence, c'est de la multiplicité, de la pluralité et qu'il y aura toujours du conflit. Ça ne peut jamais être fluide, jamais parfaitement optimisé car ce qu'il faut optimiser pose toujours question et n'est jamais la même chose pour tout le monde. Aussi bien dans les projets mis en avant que dans les critiques de ces projets, il faut résister à croire qu'on saisit la réalité en prenant en compte le maximum de chose, c'est un vieux rêve d'unité, de complétude, d'absolu. Ce qu'on a ce sont des perspectives, divergentes ou convergentes, ce qu'on voit, éprouve et désire d'une ville est toujours une affaire politique dans le fond.

Vous dites qu'il y a une tendance à la fétichisation de l'automatisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Et comment la défétichiser ?

On pense souvent que l'intelligence des objets va résoudre toute une série de problèmes magiquement. Il y a une sorte de magie dans le discours technocratique d'une ville intelligente. Les images qu'on utilise pour parler de

> **« Ce qui frappe dans ce discours techno-solutionniste, c'est que ce sont les objets qui sont qualifiés de smart. Ce n'est pas l'habitant·e ou l'utilisateur·ice. On ne parle pas d'habitant·e smart mais de *smart building*. »**

ces choses sont magiques, oniriques, fantasmées. Le fétiche de l'automatisation suit la même logique. Quand je parle de fétichisation de l'automatisation, c'est pour rappeler qu'il y a du désir dans notre rapport à la technique. On désire qu'elle fasse certaines choses pour nous. On rêve d'une technique qui fonctionne tout le temps, sans heurts, à notre place sans qu'on ait besoin d'intervenir. Avec cette espèce de lubie qui revient depuis des centaines d'années, il faut bien le dire, qu'un jour, la technique nous permettra de nous allonger dans un transat et de laisser travailler les machines.

Or, on voit bien que ce n'est pas ce qui s'est passé depuis des centaines d'années. Au contraire, il y a une intensification du travail, de la mise au travail, du temps de travail. Pour moi, il y a un réel enjeu de défétichiser notre rapport à la technique et de ne plus la désirer simplement sous ce rapport d'automaticité. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses qui devraient fonctionner automatiquement. Mais on peut avoir d'autres rapports à la technique. Et la technique n'est pas à son optimum quand elle fonctionne de manière automatique. D'ailleurs, rien, aucun fonctionnement n'est parfaitement automatique. Une fétichisation est vouée à être frustrée. Et ça, c'est le deuxième enjeu de la défétichisation. Il s'agit de montrer que de toute façon, rien n'est automatique. Il y a toujours, et il y aura toujours, de l'humain derrière.

Vous utilisez les termes de colonisation, de frontières, de monde civilisé *versus* monde sauvage, ce sont des mots très forts. Pourquoi ces termes ? Pensez-vous que nous soyons, d'une manière ou d'une autre, dans un système colonial ?

Je crois qu'il y a au moins deux choses. La première chose qui est évidente, mais qu'il faut répéter, c'est que l'économie du numérique telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, à savoir l'oligopole de quelques plateformes, le rythme effréné du renouvellement des objets qui ont une durée de vie de plus en plus courte, la pollution et la surproduction qu'elle engendre, le manque de soin que cela suppose à l'égard des choses que nous possédons, repose sur une immense économie extractive à l'échelle mondiale mais qui produit plus de dégâts dans certaines parties du monde qu'ailleurs. Sans surprise, ces endroits sont des endroits anciennement colonisés. Je pense à l'Afrique centrale, notamment, et pas uniquement en amont de la chaine de production, mais aussi en aval. Ce sont aussi des pays qui reçoivent tous nos déchets électroniques. Il faut le rappeler sans cesse, tant on nous bassine avec des images de *cloud* et de virtuel, rappeler l'importance de la matière qui ne sort pas de nulle part et qui ne retombe pas dans rien.

La voiture électrique est un très bon exemple d'une solution technologique à un problème qui n'est pas tellement technologique. De même pour les zones de basse émission. En fait, cela force juste les gens à acheter de nouvelles voitures et ça affecte les populations les plus pauvres. Ces populations, dans une espèce de glissement sémantique malsain, deviennent aussi les personnes *sales* : les riches ont des voitures *propres* qui ne polluent pas, tandis que les pauvres, elleux, polluent avec leurs voitures sales.

Quand on regarde concrètement le projet de *smart city*, c'est un projet qui se déploie dans certains quartiers. Il est rare qu'il soit développé à l'échelle de toute une ville de manière égale. Ou alors, ce sont de nouvelles villes que l'on construit de toutes pièces. Quand c'est dans des anciennes villes, ce sont des zones post-industrielles, des ports, des usines désaffectées que l'on convertit en zones « smart » au détriment de friches, squats et occupations éphémères. Elles deviennent une espèce de terrain de jeu technologique, une vitrine où l'on va tester de nouvelles technologies de manière spectaculaire. Ce qui est marquant sur le plan sociologique et géographique, c'est que ces zones sont massivement occupées par des populations plutôt privilégiées. C'est très rare que ce genre de projet d'augmentation, d'intelligence, soit déployé dans des quartiers dits populaires. Le retour sur investissement est très faible, et puis il y a aussi cette idée assez prédominante que les habitant·es ne vont pas bien s'en occuper et que donc ça ne va pas marcher. C'est quand même une certaine conception de la technologie et de l'intelligence de ces technologies par et pour une classe sociale particulière.

Quand je parle de frontière, de monde civilisé, c'est dans cette idée que l'intelligence correspond à une géographie. Elle est distribuée dans l'espace et force est de constater que tout le monde n'y a pas droit de la même manière et que ça ne veut pas dire la même chose pour tout le monde. Et quand on pense à « la ville intelligente de demain », je pense que personne chez Google ou à la Région de Bruxelles n'a Molenbeek en tête, pour le dire de manière provocatrice. Or il n'y a pas de raison de croire qu'il y aurait là moins d'intelligence qu'ailleurs… tout dépend de qui ou ce qu'elle est censée servir.

Décrocher la Lune

Depuis que l'homme est homme, il lève la tête et contemple le ciel. Et un désir le démange : voler. Ainsi sommes-nous faits. Depuis Icare jusqu'aux machines volantes de Léonard de Vinci – dont il vaut mieux contempler les plans que les essayer – tout témoigne de notre envie de nous élever. C'est la nature humaine.

PAR JEAN-FRANÇOIS PONTÉGNIE

Il a fallu attendre 1903 et les frères Wright pour qu'enfin un avion décolle et puisse être plus ou moins contrôlé – pour l'atterrissage, c'est mieux. Et à quoi doit-on cette réalisation ? Au pétrole. Ah, ah : ça, c'est une leçon ! Après, ça s'est vachement accéléré. 66 ans seulement pour qu'on admire le vol initial du Concorde, summum de l'aviation, dont seulement 113 passagers sont morts dans un p'tit crash. Ça arrive à tout le monde.

Puis, comme toujours, ça a commencé à chipoter sur les pollutions et tous ces machins. Mais qu'on ne panique pas : le secteur de l'aviation y travaille. Par exemple, en 2023, une compagnie belge a lancé des avions plus durables et silencieux : 30 % de kérosène et 50 % de bruit en moins. Bon, y'en n'avait que trois et les précédents ont été revendus à on ne sait trop à qui. Mais sûr !, c'est parti pour de nouvelles aventures aériennes écologiques ! Le salon du Bourget 2023 l'a démontré : les avions sont partis comme des p'tits pains – une « pluie de commandes » qu'on lisait dans le journal.

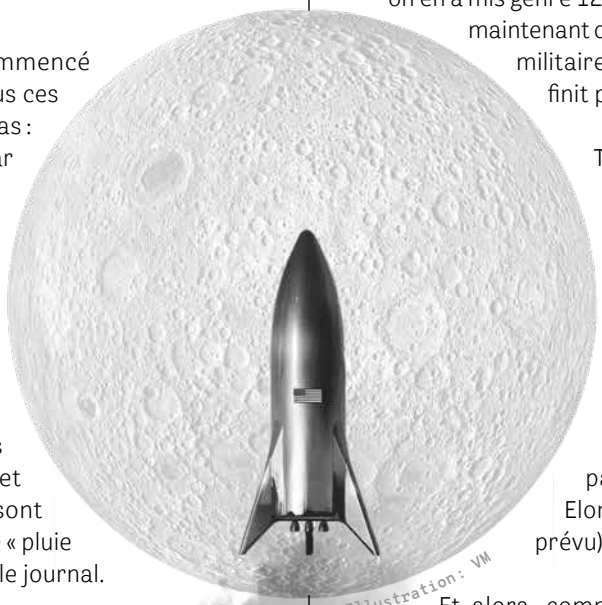

Illustration : VM

On n'a pas cessé pour autant de rêver à la Lune. En 1961, Gagarine est le premier humain à faire le tour de la terre en orbite. Les USA, qui ont un léger contentieux avec l'URSS de l'époque, sont vexés et le 21 juillet 1969, ils déposent des hommes sur la lune : un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité et tout ça. En 1972, on envoya aussi un véhicule motorisé, ça s'appelait un « rover ». On le sait, c'est pratique les bagnoles : pourquoi s'en priver sur la Lune ?

Et on ne s'arrête pas là : les satellites sont envoyés par paquets en orbite terrestre et des sondes diverses et variées s'en vont explorer l'infini. Et au-delà. Pour l'instant, c'est le télescope spatial James Webb qui bat tous les records et envoie des images époustouflantes de naissances d'étoiles et autres phénomènes étranges de l'univers. Dont coût, dans les 10 milliards d'euros, faut ce qui faut.

On ne fait pas non plus d'omelettes sans casser d'œufs. En témoignent – enfin, façon de parler – l'équipage d'Apollo 1, carbonisé lors d'un essai ou les 22 spationautes morts en vol (on mentionne pour mémoire, les 11 morts à l'entrainement). Mais, après tout, ils savaient ce qu'ils faisaient. N'empêche, tout ça a douché les enthousiasmes et, tristement, on s'est contenté des satellites. Depuis 1957, on en a mis genre 12 000 en orbite. Ça coûte chaud, alors maintenant on s'en sert surtout pour des missions militaires et les télécommunications (ça, ça finit par rapporter un max de blé).

Tout semblait perdu pour les promenades lunaires, mais est arrivé le génie suprême, Elon Musk, qui, doté d'une solide conscience écologique, non seulement construit des fusées réutilisables (des Starship, ça s'appelle) mais entend bien développer les voyages touristiques : La Lune est de retour ! Ceci dit, moi, je vais patienter encore, parce que parfois ses machines, à Elon, elles explosent un peu (mais c'est prévu). Un jour, ça ira.

Et alors, comme d'hab', viennent les grincheux. Et qu'est-ce que c'est que ces fusées (et ces avions tant à rouspéter) qui nous détraquent le temps, et qu'est-ce que c'est que tout ce bruit qui dérange les bébêtes, et qu'est-ce que c'est que tout cet argent dépensé, et qu'est-ce que ça sert à quoi tout ça ? Bla, bla, bla… Depuis toujours, on le sait, il y a eu des rétrogrades, accrochés à leur lopin de terre, trouillards presque indignes de notre noble humanité capable, elle, d'envoyer 180 fusées dans l'espace en l'an 2022. Et désireuse de faire bien mieux cette année et les suivantes.

Mais, Bon Dieu ! Quand comprendront-ils que le progrès est dans la nature humaine et que sans lui on serait toujours en train de taguer des gazelles dans les grottes ?

Merci Elon, grâce à toi on est reparti pour décrocher la Lune ! N'en déplaise aux ronchons.

Créer pour libérer une parole culottée

PHOTOS : VALÉRIE PROVOST

Débuté en 2019, « Culottes parlottes » est l'un des projets artistiques participatifs de Valérie Provost, psychologue, art-thérapeute et plasticienne. Il inclut des ateliers créatifs collectifs de broderie sur culottes et une exposition évolutive itinérante qui présente le fruit de ces ateliers. Mais aussi des pièces réalisées par des artistes ou des collectifs préférant un travail plus solitaire, avec moins de parlottes. L'objet et la forme de la culotte, prise dans son acceptation la plus large, deviennent espace intime poétique via une expression de soi sans tabou et souvent aussi, par la force des choses, support de revendication d'égalité de genre et de visibilisation de vulnérabilités. Chaque exposition valorise de manière égale les œuvres traversées par une recherche plastique évidente et d'autres, parfois plus expressives ou revendicatives. Les thèmes abordés librement sont d'une incroyable variété, de l'amour à l'environnement en passant par la sexualité, la violence, les féminicides, les menstruations, les mutilations génitales et le plaisir.

Les ateliers collectifs enrichissent le processus de création individuel, les partages et la mobilisation entre autres autour de questions sociétales.

L'illustratrice Coline Sauvand croque parfois les ateliers.

Le projet surprend par la richesse des sujets abordés tantôt sans interdit tantôt avec pudeur.

Les participant·es au projet ont entre 5 et 92 ans.

À côté des sous-vêtements chinés puis customisés, la collection comporte aussi des sculptures, collages, photographies, textes, livre pop-up…

Chaque pièce est touchante à sa manière et partage un morceau d'histoire.

www.valerieprovost.net

La grève :

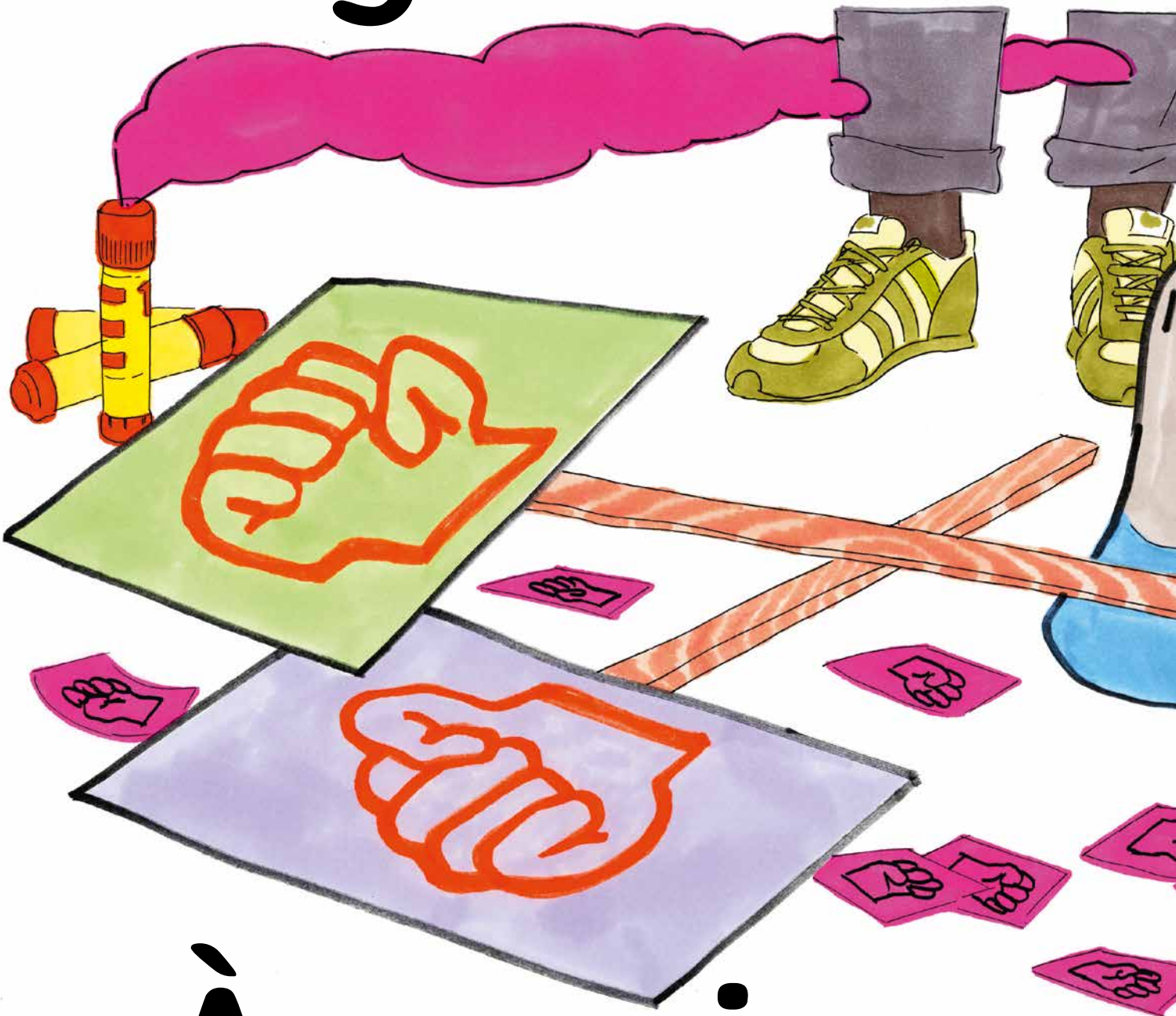

À quoi ça s

Un vent mauvais souffle sur la concertation sociale. Gouvernements et directions font de plus en plus la sourde oreille vis-à-vis des revendications du monde du travail. Face à cela, nos outils traditionnels de contestation tels que la grève semblent mis à mal. Menacée juridiquement, constamment soumise à un bashing médiatique, et contournée par des directions qui ont appris à lui résister, la grève semble moins efficace et comme empêchée. D'autant que la restructuration du capitalisme mondial et du marché du travail a créé un contexte défavorable à son déploiement. Au point que beaucoup se demandent aujourd'hui si cela sert encore à quelque chose de sacrifier des jours de paie pour un gain si incertain. Réel affaiblissement de ce moyen de lutte ou effet d'optique ? Car si la grève est effectivement devenue plus dure à mener aujourd'hui, elle reste malgré tout puissante et nécessaire à tout rapport de force dans les conflits au travail – y compris quand elle est évitée. Politisation, empouvoirement, maintien de la pression : qu'elle soit ou non victorieuse, de la grève, il en restera toujours quelque chose.

ert ?

Chantier coordonné par Aurélien Berthier
Illustrations (sauf mentions contraires) : Mélanie Utzmann-North
www.melanie-utzmannnorth.eu

JEAN VANDEWATTYNE

Est-il devenu plus dur de faire grève aujourd'hui ?

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN BERTHIER

La tendance semble à l'inflexibilité des directions ou des gouvernements face aux revendications de travailleur·euses grévistes. Cette impression que la grève est moins efficace se confirme-t-elle dans les faits ? Est-elle plus difficile à mener aujourd'hui ? Nous avons rencontré Jean Vandewattyne, sociologue travaillant sur la conflictualité sociale au sein des entreprises et membre du GRACOS, collectif de chercheur·euses porté sur les conflits sociaux. Pour voir ce qui freine le recours à la grève dans nos sociétés. Mais aussi se pencher sur les évolutions de la grève et du rapport que les travailleur·euses entretiennent avec elle depuis 50 ans.

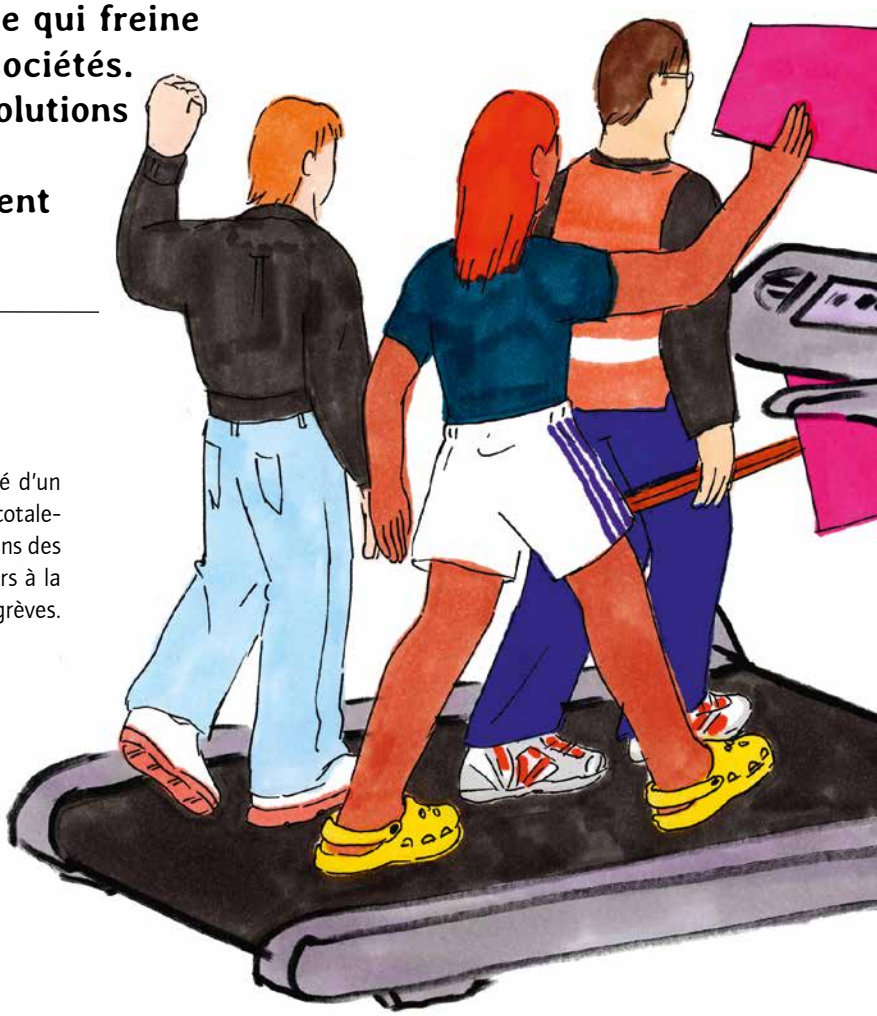

Est-ce que faire la grève fonctionne moins aujourd'hui ? Est-ce qu'elle donne des résultats plus incertains qu'hier ?

S'il est globalement compliqué d'évaluer l'efficacité d'un mouvement social (on n'est jamais totalement perdants ou totalement gagnants au sortir d'un conflit), on observe néanmoins des inflexions très nettes sur le moyen terme quant au recours à la grève, quant à la durée des grèves, quant à la dureté des grèves.

Les grèves sont donc moins fréquentes, moins longues et moins dures aujourd'hui ?

Avec Bruno Bauraind, chercheur au groupe de recherche pour une stratégie alternative (GRESEA), nous avons périodicisé l'évolution des grèves dans le privé. Notre point de référence c'est la période de la fin des années 1970, début 1980. Il s'agit d'un moment marqué par des conflits très longs, très durs, très ouverts, avec une remise en question du système capitaliste et la mise

en avant de la reprise des outils de production par les travailleurs. C'est l'époque où se multiplient les expériences autogestionnaires notamment en Belgique. C'est aussi le début des grandes restructurations de secteurs entiers comme la sidérurgie, le textile ou encore le verre. Si on prend ce point de repère-là, oui, on note des évolutions très significatives : le recours à la grève est moins évident aujourd'hui et les travailleurs en sortent moins souvent gagnants. Progressivement, la question principale devient celle de la sauvegarde des emplois. Les conflits sociaux sont de plus en plus défensifs.

Au-delà de l'efficacité, est-ce qu'il est devenu plus dur de faire grève aujourd'hui ? Peut-on identifier des facteurs qui nuisent à l'exercice de la grève ?

La crise économique, qui a éclaté au milieu des années 1970, a profondément remis en question le monde ouvrier et ses communautés. Des communautés ouvrières qui s'étaient structurées autour d'entreprises concentrant une main-d'œuvre importante. Les usines occupant plusieurs milliers de travailleurs ne sont pas rares. On les retrouve à Seraing, Herstal, dans la région de Charleroi, celle de Mons… Autant de territoires marqués par le poids de l'industrie souvent lourde, mais aussi par la création de communautés ouvrières fortes liant travail/hors travail, lieu de labeur/lieu de vie. Ce sont des lieux qui ont joué un rôle déterminant dans la création des partis ouvriers, des syndicats ou encore des mutuelles. Les jeunes étaient très tôt affiliés au parti, au syndicat et à la mutuelle. L'encadrement politique était fort. L'histoire des luttes se transmettait de génération en génération. Ce que l'ouvrier avait acquis, c'était grâce aux luttes qu'il avait mené et dans lesquelles la grève et la manifestation jouaient un rôle déterminant. L'identité ouvrière était à la fois forte et cohésive. La déstructuration du tissu économique et, par voie de conséquence, des communautés ouvrières qui y étaient liées, le fait que ces organisations politiques ne soient plus aussi structurantes sur le plan des identités et des idéologies font que le rapport à la grève et à la lutte s'est fortement amenuisé. À l'intérieur de cette dynamique, relevons encore le rôle joué par le développement de la société de consommation et la montée en puissance de l'individualisme qui, dans une certaine mesure, ont contribué à transformer la lutte des classes en une lutte des places.

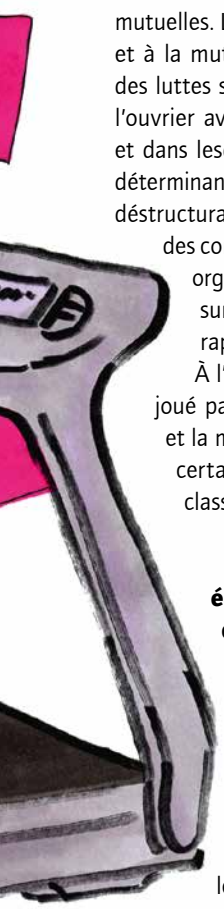

Comment joue la structuration économique portée par la mondialisation, quand lieux de production et sièges sociaux sont géographiquement séparés, sur le fait de faire grève ?

Parmi les autres changements qui ont eu des conséquences fortes sur le recours à la grève, il y a en effet le découplage entre l'appareil de production et les directions. On est dans une économie largement transnationalisée où les multinationales ont acquis un poids de plus en plus déterminant. Or, faire grève implique non seulement de se mobiliser, d'avoir des revendications et d'entrer dans l'action, mais également de pouvoir négocier avec quelqu'un, d'avoir un patron en face de soi. Or, ce qu'on observe dans bon nombre de conflits récents, c'est cette impossibilité pour les travailleurs et leurs représentants d'avoir en face d'eux un manager ou un patron doté d'une réelle capacité de négocier. Le plus souvent les managers locaux des grandes multinationales sont véritablement verrouillés par des directives provenant de leur siège social situé à l'étranger. En bref, on ne leur laisse pas la possibilité de pouvoir entrer dans une négociation. C'est une stratégie patronale qui s'observe par exemple très clairement chez Delhaize aujourd'hui.

Ce qui me frappe, c'est que quand je rencontrais les ouvriers sidérurgistes dans les années 1980, ils étaient porteurs d'un sentiment de puissance. Aujourd'hui ce sentiment de puissance n'existe plus. Il a été éclaté, retravaillé par l'évolution des structures économiques, le discours médiatique ambiant, mais aussi le développement de nouveaux outils de management à partir des années 1980. Dans certains milieux professionnels, l'intéressement financier, la participation des travailleurs au capital de l'entreprise et l'évaluation individuelle des compétences et des performances sont devenus des outils managériaux tout à fait courants. Pour faire simple, avec cette dernière, vous êtes évalué individuellement. Cette procédure est souvent annuelle. Si vous êtes jugé suffisamment compétitif et performant, vous restez et êtes promu. Et si pas, vous êtes mis dehors. C'est un instrument puissant d'individualisation du rapport au travail et à ses collègues. Il a permis aux directions de fragiliser les travailleurs, les mettre en concurrence et rendre les mobilisations collectives beaucoup plus compliquées, plus difficiles.

Les directions, les patrons ont donc appris à résister aux grèves ?

Tout à fait. C'est une volonté que montraient déjà Jean Sloover et Jean Moden, dans « Le patronat belge », une analyse des discours des fédérations patronales de 1973 à 80. Face à une effervescence sociale considérée comme potentiellement dangereuse et de plus en plus difficile à contenir, le patronat a en effet organisé les conditions d'une véritable contre-offensive libérale pour contenir les luttes, les résistances et les remises en question du système.

Cette période a aussi été celle de la montée en puissance de l'idéologie néolibérale qu'il faut relier à celle de l'individualisme. D'autres processus ont également participé à rendre plus difficiles le recours à la lutte et l'action collective. Les années 1980 ont vu la fin du modèle de la grande entreprise intégrée, c'est-à-dire de l'entreprise qui intégrait toutes les fonctions dont elle avait besoin. Les délocalisations vont participer à sa remise en question, mais aussi et surtout la réorganisation des modes de production avec la généralisation de la sous-traitance, qui fractionne les travailleurs, et, plus récemment, avec l'hyper-externalisation

pratiquée notamment par les entreprises de plateforme. Le remplacement de plus en plus important de travailleurs salariés par des travailleurs indépendants s'inscrit également dans cette dynamique. Ainsi en est-il aujourd'hui de Ryanair qui, face à la contestation sociale, a décidé, en Pologne, de ne plus employer que des indépendants alors que traditionnellement le personnel navigant dans l'aviation civile est salarié. Cela rend la mobilisation beaucoup plus difficile. Qui, en effet, organise et défend ce type d'indépendants ? Ou plutôt ces faux indépendants ? Ce sont des situations et des enjeux que les syndicats, qui sont des organisations qui sont nées et se sont structurées dans le cadre de la société industrielle, ont difficile à prendre en compte. Mais ça commence à bouger. Ainsi, la CSC a récemment créé United Freelancers qui se présente comme *« le syndicat pour les freelancers, travailleurs de plateformes ou indépendants sans personnel »*. Les fédérer est fondamental. Parmi les enjeux majeurs pour les luttes futures, il y a la capacité des syndicats à représenter et défendre tant les fonctionnaires, et les salariés (cadres, employés, ouvriers) que les indépendants.

Tout le monde ne peut pas se permettre de faire grève. Comment joue la précarité des situations sur le fait de pouvoir ou non arrêter le travail ?

Quand l'identité communautaire n'est plus aussi forte et structurée autour d'un « avenir radieux » grâce aux luttes et que l'on se réfléchit de plus en plus en tant qu'individus dans une société de consommation et de loisir, c'est clair que la dimension financière s'avère beaucoup plus centrale. Cela nous revient souvent dans les piquets ou les AG. Une partie importante des travailleurs sont dans des situations financières précaires, voire très précaires. Le travailleur pauvre n'est pas une figure de style, c'est bel et une une réalité. Dans ce contexte, nombreux sont les travailleurs qui hésitent à se lancer dans des actions aux résultats incertains et financièrement pénalisantes. Et puis, même sans précarité, il y a des questionnements par rapport au standard de vie : comme par exemple, partir en vacances ou accéder à tel ou tel loisir. Les travailleurs n'ont pas forcément envie de faire trop de sacrifices par rapport à leur confort ou aux normes de consommation. La société de consommation a un pouvoir énorme sur les individus que nous sommes.

L'historien Gérard Noiriel affirmait qu'un des facteurs qui avait participé à rendre moins évident le recours à la grève, c'était la massification du crédit hypothécaire. On se risque moins à cesser le travail qui permet de rembourser son crédit. Est-ce que la peur du licenciement, direct ou indirect, suite à sa participation à un conflit joue aussi ?

En effet, ça joue aussi bien dans l'engagement militant que dans l'action. Les « fortes têtes », les meneurs, les délégués syndicaux s'investissant dans la défense de leurs collègues peuvent subir et parfois subissent des intimidations, des discriminations diverses (mises au placard les amenant parfois à démissionner, licenciement sous l'un ou l'autre prétexte…). Ces abus sont très difficiles à prouver en raison notamment d'un manque de preuves. Les entreprises se font conseiller et, à titre d'exemple, les motifs invoqués pour un licenciement ne correspondent pas forcément aux raisons réelles fondant la décision.

Si les pouvoirs publics n'avaient pas pu empêcher la fermeture de l'usine Renault Vilvoorde en 1997, une loi avait néanmoins suivi le mouvement social et avait durci pour les employeurs les conditions des plans de licenciements collectifs. Ça restera le dernier exemple en la matière ?

Renault Vilvoorde est un point de repère important dans l'histoire de la conflictualité en Belgique. Suite à une mobilisation massive et à de fortes pressions politiques, il y a eu cette loi Renault. Aujourd'hui, plus de 25 ans après, une telle mobilisation semble appartenir à un passé très ancien. Les refus de fermetures sont aussi moins nets. Tout se passe comme si les fermetures étaient aujourd'hui considérées comme inéluctables, comme des aléas naturels de l'évolution de la société et de son tissu économique. Et quand il y a intervention des autorités publiques, c'est essentiellement pour adoucir les conséquences des fermetures…

Et d'ailleurs, ce qui a aussi changé et fortement impacté le rapport à la lutte, c'est la difficulté pour les travailleurs et leurs organisations de bénéficier de relais dans le monde politique et, qui plus est, de relais ayant une réelle capacité d'influence. Force est en effet de constater un certain isolement des travailleurs et de leurs organisations dans les luttes menées.

Dans le cas du conflit social qui touche Ryanair, c'est assez stupéfiant : l'acteur politique est inexistant. Il fait semblant de ne rien voir, de ne rien entendre et se refuse à toute intervention au bénéfice des travailleurs en lutte. Pendant des années la compagnie *low cost* a véritablement piétiné le droit du travail sans grande réaction du monde politique. Pourtant, il dispose bel et bien d'une capacité d'intervention et il doit s'en convaincre. C'est en tout cas un enjeu fondamental pour les partis politiques de gauche.

Au niveau légal, en Belgique, les ordonnances sur requêtes unilatérales (une décision de justice prise à la demande d'un acteur, ici les directions d'entreprises, sans débat contradictoire dans un premier temps avec la partie qui est ciblée, les syndicats) empêchent assez fortement le développement du rapport de force. En quoi cela limite-t-il la capacité d'action de la grève ?

C'est vrai qu'une autre grande différence entre les années 1970-80 et aujourd'hui, c'est qu'à l'époque, les employeurs ne faisaient pas ou peu appel à la justice. Actuellement, les requêtes unilatérales

sont vraiment devenues un moyen privilégié par les directions pour avoir un impact sur les conflits sociaux. Et la justice se montre excessivement bienveillante dans les décisions qu'elle prend : le droit de la propriété et du commerce priment presque toujours sur le droit des travailleurs. Cela pose, à mon sens, la question de la formation des juges et de leurs référents idéologiques.

Ces décisions ne sont pas sans conséquence sur les dynamiques sociales puisque, pour prendre le cas de Delhaize, on voit qu'elles conduisent à un pourrissement du conflit : la justice vide de sens la négociation sociale en permettant à certains acteurs du conflit de ne pas s'asseoir à la table de négociation. C'est un peu comme si vous deviez jouer au football mais que l'on vous retirait le ballon. Car quel poids une organisation syndicale peut-elle encore avoir à partir du moment où lorsqu'elle organise un piquet de grève, la justice vient dire que ce n'est pas légal, qu'un huissier vient sur place et que les membres du piquet risquent des astreintes financières conséquentes ? C'est tout un travail de sape qui rend impossible l'usage de moyens d'action aussi basiques, au regard de l'histoire sociale, qu'un piquet de grève ou même la distribution de tracts aux portes d'entrée d'un supermarché. On joue ici sur le facteur temps et le découragement du côté des travailleurs alors même que l'acteur patronal, qui leur fait face, dispose de ressources importantes. C'est un acteur puissant. Ahold-Delhaize est une multinationale bénéficiaire qui a donc de quoi payer des bureaux de consultants et d'avocats ou faire face aux pertes engendrées par les actions menées par les travailleurs de l'enseigne. Mais aussi, soulignons-le, de financer un plan social digne de ce nom.

Le conflit en cours chez Delhaize pose aussi la question du rôle des médias. En première instance, ils doivent informer, soit dire et expliquer. Ils le font de manière plus ou moins objective, plus ou moins partisane selon leur positionnement sur l'échiquier politico-médiatique. Mais, souvent, les médias sont aussi des diffuseurs de publicité. Ce sont des annonceurs. Or, sans que cela fasse débat, l'enseigne au lion utilise les médias pour faire passer des publicités qui vantent son respect du client. Tout se passe comme si de rien n'était. Or, la publicité, constitue une manière de travailler voire de manipuler l'opinion publique. Ne faudrait-il pas interdire la publicité d'une entreprise qui est traversée par un conflit social ?

Face à l'intransigeance de la direction de Delhaize, on constate au sein de la population et des clients de Delhaize l'existence d'un mouvement de solidarité avec les travailleurs qui se traduit, par exemple, par des appels au boycott de la chaine. Ce soutien doit interpeller les syndicats : alors que, traditionnellement, l'histoire de la conflictualité sociale s'est construite autour du travailleur, de celui qui arrête le travail, comment impliquer dans la grève les usagers dans une société où le poids des activités de services est devenu prépondérant ?

Quels enjeux et perspectives pour ce mode d'action traditionnelle qu'est la grève ?

La grève reste un outil central et fondamental dans les luttes collectives en lien avec la qualité du travail et de l'emploi. Au niveau international, on observe, dans certains pays, un regain d'intérêt pour la grève. C'est le cas ces derniers mois au Royaume-Uni où des travailleurs de nombreux secteurs ont arrêté le travail en vue d'obtenir des augmentations salariales permettant de faire face à l'explosion du coût de la vie mais aussi d'obtenir du respect. Au moment où nous parlons, les États-Unis sont traversés par deux grands conflits : la grève des scénaristes et des acteurs d'Hollywood, dont c'est la 20e semaine de grève [*elle vient de s'achever sur une victoire NDLR*], et celle des travailleurs de l'industrie automobile. Cette dernière a démarré le 15 septembre 2023 et touche trois grands constructeurs américains. Selon le président de l'United Auto Workers (UAW), syndicat à l'origine de l'action, *« l'argent est là, la cause est juste, le monde nous regarde et l'UAW est prête à se lever »*. Toujours aux États-Unis, il est aussi à relever, et ce n'est pas anodin du tout, que des travailleurs d'Amazon et de Starbucks ont réussi à imposer la présence syndicale sur leurs lieux de travail. Cette actualité est d'autant plus importante à souligner qu'elle concerne deux pays qui ont été précurseurs en termes de politiques néolibérales et de politiques antisyndicales.

Si l'on revient au cas de Delhaize, on peut émettre et défendre l'hypothèse que la stratégie d'enlisement ou de pourrissement du conflit qui est celle de la direction risque de provoquer une radicalité dans les actions, qui était peu présente ces dernières années dans les conflits sociaux.

L'enjeu actuel, ce serait donc : que faire face à la sourde oreille des gouvernements ou des directions face aux revendications sociales ?

À mon sens, un des enjeux essentiels, si pas le plus essentiel, c'est la capacité à reconstruire les imaginaires, à construire des imaginaires dans lesquels la dimension collective retrouve une place centrale. Je pense que les crises sociales, démocratiques et environnementales convergent sur ce point. Il faut reconstruire le sens du collectif et le fait que chacun puisse s'inscrire dans une dynamique collective : le bonheur se construit ensemble et pas au détriment des autres…

La grève menacée par le droit

Manifestation contre la loi «anticasseur», le 5 octobre 2023 à Bruxelles. Photo : ©Ali Selvi - ABVV-FGTB

PAR JEAN-FRANÇOIS NEVEN*

La grève dérange et a toujours fait polémique. On a actuellement tendance à oublier qu'elle a contribué à la consécration du suffrage universel et a été à l'origine de nombreuses conquêtes sociales. Ces dernières décennies ont été marquées par l'émergence d'un contexte général défavorable à la grève et par une multiplication des contraintes juridiques pesant sur son exercice.

La grève se définit comme une «cessation collective et concertée du travail en vue de faire pression sur l'employeur». Elle est souvent associée à une dynamique de négociation : elle vise à créer un rapport de force devant permettre de résoudre par la négociation un différend portant sur les conditions de travail ou, dans une perspective plus défensive, à s'opposer aux décisions qui nuisent aux intérêts des travailleuses et des travailleurs (restructuration, licenciement collectif, fermeture ou cession de tout ou partie des activités de l'entreprise…).

*Chargé de cours en droit social (ULB).

La grève est une composante du droit à l'action collective. En parlant du droit à l'action collective et pas seulement du droit de grève, on entend souligner que cesser collectivement le travail n'est pas le seul moyen auquel les travailleuses et les travailleurs peuvent avoir recours pour se faire entendre : le droit de manifester et le droit de dresser des piquets de grève sont des accessoires de la grève qui ont été utilisés de longue date pour accroitre la pression sur l'employeur.

Tous les observateurs s'accordent pour dire que, depuis la fin des années 1980 et l'émergence du néolibéralisme, la grève est « sous tension » à la fois en raison des changements économiques structurels mais aussi d'une accumulation de contraintes juridiques qui rendent l'exercice de la grève toujours plus difficile.

UN CONTEXTE DÉFAVORABLE À L'ACTION SYNDICALE ET À LA GRÈVE

Les changements observés dans l'organisation de beaucoup d'entreprises, sur fond d'internationalisation de l'économie et d'idéologie néolibérale, rendent l'action syndicale beaucoup plus complexe.

Les entreprises ont changé. Le schéma classique de l'entreprise centrée sur une activité qu'elle réalise largement elle-même (de la réception des matières premières jusqu'à la vente du produit fini), grâce à un collectif de travail stable et largement unifié, avec à sa tête une direction clairement identifiable et directement accessible est largement révolu. Le développement de la sous-traitance, la part croissante des activités de services (souvent plus « volatiles » et délocalisables que les activités de production), la perte d'influence du management local au profit des actionnaires établis à l'étranger, la « financiarisation » de l'économie qui conduit les investisseurs à s'intéresser à la rentabilité immédiate d'une entreprise (et à sa valeur en bourse) plutôt qu'à sa pérennité sont autant d'indices des mutations qui font que les entreprises sont une réalité de moins en moins « palpable ».

Ces changements ont un impact sur le travail. Le travail est de plus en plus « fragmenté » (ou « atomisé »). C'est ainsi qu'une part significative de la main-d'œuvre ne fait juridiquement pas (ou plus) partie du personnel de l'entreprise au sein de laquelle elle travaille : c'est le cas des intérimaires, des (faux) indépendants, des travailleurs détachés, du personnel des entreprises sous-traitantes (auxquelles il est fait appel pour l'entretien des locaux, la gestion du parc informatique, les « call centers », etc...). On observe aussi depuis quelques décennies le développement des contrats de travail de courte durée (contrats à durée déterminée, contrats de remplacement, flexi-jobs, étudiants...) et du travail à temps partiel (qui concerne principalement les femmes).

Ces évolutions – auquel on ajoutera le télétravail – sont largement défavorables à l'action syndicale qui face à des collectifs de travail « disloqués » peine à dégager une communauté d'intérêts et à faire émerger des revendications communes. Ce phénomène de fractionnement du travail est très présent dans le secteur de la construction, dans l'industrie et dans les transports. Il touche moins les services publics et jusqu'il y a peu les services et le secteur du commerce. Mais pour ce dernier, on sait qu'avec la mise sous « franchise » de nombreux magasins, comme c'est le cas chez Delhaize, les choses sont en train de changer rapidement.

C'est dans le prolongement de ce contexte économique et idéologique défavorable que l'on constate aussi une accentuation des obstacles juridiques à l'exercice de la grève et à l'action collective.

L'IMPOSITION D'UN SERVICE MINIMUM DANS DIFFÉRENTS SERVICES PUBLICS

Ces dernières années, le législateur est intervenu à différentes reprises pour imposer un service minimum dans les chemins de fer (*SNCB* et *Infrabel*), dans le secteur des prisons et, en Flandre, chez *De Lijn*.

Le but est d'organiser, et dans certains cas d'imposer, le maintien d'une partie des activités en cas de grève, en permettant au besoin – comme c'est le cas dans les prisons – de réquisitionner des travailleurs grévistes. Le service minimum est donc susceptible de priver certains travailleurs du droit de participer à la grève. Il est aussi une manière d'entretenir le doute sur la légitimité de la grève en opposant les grévistes aux « citoyens » qui en subissent les conséquences.

L'Organisation internationale du travail (OIT) considère que pour les services essentiels à la population, la mise en place d'un service minimum peut se justifier. Elle insiste toutefois pour que les organisations syndicales soient, dans la mesure du possible, associées à sa mise en œuvre. La concertation sociale devrait ainsi permettre d'éviter que le service minimum aille au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour satisfaire les besoins vitaux de la population. Dans le cas du service ferroviaire, les organisations syndicales ont plaidé devant la Cour constitutionnelle, mais malheureusement sans succès, que tel n'était pas le cas en l'espèce.

« Le service minimum est une manière d'entretenir le doute sur la légitimité de la grève en opposant les grévistes aux "citoyens" qui en subissent les conséquences. »

HARO SUR LES PIQUETS DE GRÈVE ET LES BLOCAGES ROUTIERS

Le deuxième obstacle juridique – et il est de taille – concerne les « ordonnances sur requêtes unilatérales » qui permettent d'obtenir la levée des piquets de grève, c'est-à-dire des rassemblements aux abords de l'entreprise en grève qui visent à empêcher (on parle alors de « piquet bloquant ») ou à limiter l'accès à l'entreprise (on parle alors de « piquet filtrant »).

Comme indiqué ci-dessus, le piquet accroit la pression sur l'employeur et contribue à l'émergence d'un rapport de force plus favorable aux travailleurs.

Tout le monde s'accorde à dire que le piquet de grève est licite pour autant qu'il reste pacifique. Mais, la question de savoir quand un piquet cesse d'être pacifique donne lieu à des interprétations divergentes.

Dans un arrêt remarquable rendu le 5 novembre 2009, la Cour du travail de Bruxelles a décidé que *« le fait de placer des piquets de grève est une pratique inhérente à la grève. Cette modalité de la grève fait partie de l'exercice normal du droit de grève ; elle ne présente de caractère illicite qu'à partir du moment où elle s'accompagne de faits punissables tels que violences physiques, perturbations, perturbations de l'ordre public ou autres comportements constitutifs de délits ».*

Les employeurs toutefois défendent une conception beaucoup plus restrictive du piquet de grève et considèrent que dès qu'une restriction, même minime, est portée à l'accessibilité de l'entreprise, le piquet cesse d'être pacifique et est donc illicite. Et il faut admettre que sur ce point, les employeurs ont été entendus par les tribunaux civils.

Il est devenu tout à fait habituel, en effet, que les employeurs saisissent les tribunaux civils (et non du travail)[1] dès que la mise en place d'un piquet de grève est annoncée. Ils le font par une « requête unilatérale », c'est-à-dire une demande que le juge traite de toute urgence et sans débat contradictoire (et donc sans entendre les « parties adverses »). L'argument retenu pour valider cette dérogation au principe du débat contradictoire est que l'employeur ne peut pas savoir à l'avance qui sera présent dans le piquet de grève (il serait donc dans l'impossibilité de savoir quels pourraient être ses adversaires dans la procédure).

En pratique, le juge prononce alors une décision (appelée « ordonnance sur requête unilatérale ») qui fait interdiction à « quiconque d'entraver l'accès à l'entreprise ». Si l'absence de débat contradictoire pose question aux juristes, force est de constater que les tribunaux continuent à délivrer très facilement des ordonnances sur requête unilatérale. Dans le cas du conflit social chez *Delhaize*, ce sont des dizaines d'ordonnances qui ont été prononcées depuis mars 2023. En pratique, grâce à ces ordonnances (qui prévoient des « astreintes », à savoir des pénalités financières à charge de tout qui entrave l'accès aux magasins et entrepôts), Delhaize a systématiquement pu faire lever les piquets de grève avec l'aide d'huissiers de justice, mais aussi de la police[2].

Dès lors que la tenue de piquets de grève est devenue très difficile, les grévistes peuvent être tentés de manifester sur la voie publique : en sortant de l'enceinte de l'entreprise, on ne peut plus leur reprocher de porter atteinte au droit de « propriété » de l'employeur.

« Dans aucun pays d'Europe, la répression des blocages routiers n'est aussi sévère. »

Manifestation contre la loi « anticasseur », le 5 octobre 2023 à Bruxelles.
Photo : ©Ali Selvi-ABVV-FGTB

Ces dernières années, toutefois, plusieurs syndicalistes ont été condamnés à des peines de prison avec sursis pour avoir participé à des blocages routiers à l'occasion d'une grève. Différents tribunaux (notamment à Anvers et à Liège) ont en effet considéré que ces blocages sont « des entraves méchantes à la circulation » qui créent un danger pour les automobilistes. En théorie, les peines pourraient aller jusqu'à 10 ans de prison ! Dans aucun pays d'Europe, la répression des blocages routiers n'est aussi sévère. Il faut dire qu'à l'origine (au 19e siècle), la loi n'avait pas été conçue pour réprimer les manifestations mais, dans le contexte du transport ferroviaire naissant, pour sanctionner le sabotage des voies de chemin de fer.

DE NOUVELLES MENACES SUR LE DROIT DE MANIFESTER : LE PROJET DE LOI ANTICASSEUR

Le parlement débat actuellement d'un projet de loi « anticasseur ». Si ce projet aboutit, le juge pourra en cas d'infraction (même peu grave) commise à l'occasion d'une manifestation assortir la condamnation d'une interdiction de manifester pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois ans. Ce projet suscite une opposition farouche des syndicats et de différentes ONG. Ils s'interrogent sur la justification d'une telle atteinte au droit de manifester et constatent que ce projet fait un amalgame entre les personnes qui utilisent les rassemblements pour commettre sciemment des dégradations et les militants qui pourraient être sanctionnés (et donc interdits de manifester) parce qu'ils ont, à l'occasion d'un piquet de grève, fait brûler quelques palettes de bois… Ce projet est surtout illustratif d'une volonté de criminaliser l'action collective de plus en plus souvent considérée comme illégitime.

1. Une explication de la facilité avec laquelle les ordonnances sont délivrées est le fait que ce sont les tribunaux civils (peu habitués aux litiges du travail) et non les juridictions du travail qui sont compétentes pour se prononcer sur les requêtes unilatérales visant à protéger les droits « menacés » par la grève.
2. La question de savoir si ces interventions policières ne vont pas au-delà de ce que permet la loi sur la fonction de police mérite d'être posée : vu sa complexité juridique, cette question ne sera pas approfondie ici.

MYRIAM DELMÉE

Delhaize : Faire grève face au rouleau compresseur judiciaire

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN BERTHIER

Myriam Delmée est présidente du SETCA en charge du commerce. Elle est mobilisée sur le conflit social Delhaize depuis que la direction a annoncé en mars 2023 vouloir procéder à une mise en franchise des 128 magasins intégrés de la chaine. Ce qui va entrainer, comme l'analyse le syndicat, une précarisation des conditions de travail et un affaiblissement du statut des travailleur·euses. Cette franchisation massive constitue un plan de licenciements collectifs déguisé échappant donc à la loi Renault. Un conflit assez exemplatif de notre époque où l'outil grève est combattu pied à pied afin d'écarter toute possibilité de négociations.

Dans quelle mesure ce projet de franchisation est-il un outil pour contourner la loi Renault sur les licenciements collectifs ?

Chez Delhaize, on avait déjà connu des franchises en 2014, mais c'était pour les magasins les plus petits et les moins rentables. Or, à cette époque, on était face à une restructuration où l'on a respecté la loi Renault : une phase d'information, une phase de consultation des syndicats, et une phase de négociation et de recherche d'alternative à la franchise lorsque c'était possible.

Ici, en 2023, on est face à une restructuration d'ampleur qui ne dit pas son nom avec des licenciements collectifs. Mais c'est la Conventions Collectives de Travail (CCT) 32 bis *[qui assure le transfert des travailleur·euses aux mêmes conditions en cas de changement de propriétaire de l'entreprise NDLR]* qui est mise en avant par la direction. Or, celle-ci n'oblige ni à des consultations, ni à des négociations.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi la loi Renault ne s'applique pas au plan proposé par Delhaize. Elle avait justement été conçue pour éviter ce qu'on est en train de vivre aujourd'hui. C'est une restructuration qui va amener à des licenciements massifs à un moment ou un autre de l'aveu même des franchisés et de la direction. Ils procèdent donc à un plan social déguisé, c'est-à-dire des licenciements collectifs mais sans le social. Delhaize s'est engouffré dans une faille juridique en passant par la franchise massive. Il conviendrait donc qu'un tribunal un peu créatif se penche dessus pour la combler et que toute cession d'entreprise de quelque nature qu'elle soit tombe sous le coup de la loi Renault.

Dès le départ, le conflit mené par les travailleur·euses de Delhaize a été très déterminé : de nombreux magasins fermés, des camions bloqués dans les centres logistiques… Pourtant, 6 mois après, les négociations n'ont pas beaucoup avancé. Pourquoi ça bloque ?

Nous on veut pouvoir discuter du plan social qu'ils sont en train de mettre en place, des magasins non rentables, de voir pourquoi et de trouver des solutions ensemble. Mais Delhaize n'a pas envie de changer une ligne à son plan. Ils ont même budgétisé le coût des grèves.

Pourquoi vont-ils systématiquement devant les tribunaux pour avoir des huissiers et des ordonnances sur requête unilatérale ? Afin de casser la grève de manière méthodique. Pour qu'elle ait l'impact le moins important possible en termes de chiffre d'affaires. Et pour essayer bien sûr de démobiliser les gens.

D'ailleurs, la seule chose qu'ils mettent sur table comme encadrement vers la franchise actuellement, c'est une prime de transition de type CCT 90 liée au chiffre d'affaires réalisé pendant les treize semaines qui précèdent la franchise – alors qu'habituellement, c'est calculé sur une année. Elle prévoit donc un bonus pour les travailleurs si certains résultats sont atteints. Cela peut monter à des sommes conséquentes, 1500 euros de forfait avec 125 euros par années d'ancienneté donc les travailleurs avec une grande ancienneté dans la boite peuvent toucher jusqu'à un total de 6000 euros. Sauf que… c'est *à condition* de ne pas avoir fait grève, *à condition* de ne pas avoir été malade plus d'un mois, et *à condition* de réaliser le résultat secret que Delhaize met dans une enveloppe qu'on ouvre à la fin de l'année pour voir si vous avez atteint les objectifs. C'est clairement une utilisation de la prime comme un outil antigrève pour démobiliser et casser les organisations syndicales.

Piquets interdits, huissiers, requêtes unilatérales… Face au rouleau compresseur judiciaire, est-ce encore possible de mener une grève aujourd'hui ?

Oui, ça reste possible de mener une grève. La preuve en est quand on introduit des tierces oppositions trois fois sur quatre, on nous donne gain de cause. Notamment à Liège, Gand et dans le Brabant wallon. La situation est donc moins noire que ce qu'on peut penser. Mais c'est clair que ça constitue une pression pour les gens de devoir faire face à des huissiers, avec un risque financier à la clé. Ils sont impressionnants quand ils vous disent d'un air assuré : « J'ai le droit de ». Il faut être bien armé juridiquement pour pouvoir leur répondre que non. La pression, c'est aussi la police qui vient en tenue de Robocop. Quand on a bloqué le dépôt de Zellik, on a eu les autopompes et le spray au poivre. Nos travailleur·euses ne sont pas des bandits ! Il faut quand même rappeler que la police fait face à des caissières sans aucune volonté de violence, c'est la ménagère de plus de 50 ans qui est au piquet !

Les travailleur·euses font aussi face à une « stratégie de la terreur par l'exemple » de la part de la direction. On en arrive à une situation où il faut redoubler de prudence car tout fait nous est reproché. Comme avec l'un de nos correspondants syndicaux, viré pour motif grave après avoir jeté des pétards (en dehors du magasin, sans aucun dommage pour l'entreprise donc). On a aussi cet autre employé qui participait à un rassemblement devant le conseil d'entreprise au siège à Zellik durant lequel, sous la pression de la foule, une porte-vitrée a cédé. Il s'est fait virer du jour au lendemain pour motif grave malgré ses

30 ans de carrière à Delhaize… Ou encore ce délégué qui, bousculé par le directeur d'un magasin, s'est retrouvé par terre avec une commotion cérébrale : c'est lui qui a reçu une mise à pied d'un jour ! Ça n'arrête pas de pleuvoir, ils multiplient les exemples pour mettre la pression sur les délégué·es et les autres travailleur·euses en lutte.

Et Delhaize s'en fiche bien de perdre ensuite devant des recours en justice. Car quand le tribunal rendra finalement sa décision, ce sera plusieurs mois voire années après le conflit social. Plus personne ne s'en souviendra. En attendant, l'employé est viré et l'effet impressionnant est là.

Ces moyens visent à intimider, à nous de continuer. On continuera à se prendre des amendes administratives et à les contester (en obtenant gain de cause la plupart du temps). Mais c'est clair que cette différence dans le temps de la justice, très rapide pour les employeurs et beaucoup plus long pour les travailleurs, nous dessert dans le rapport de force.

Pour revenir aux requêtes unilatérales, bon nombre portaient sur les piquets filtrants, jusqu'à empêcher l'utilisation de cet outil traditionnel de grève. Qu'est-ce qui se passerait si on limitait la grève au simple arrêt de travail ? Est-ce qu'une grève « inoffensive », qui ne bloque pas un tant soit peu la production, aurait encore du sens ?

La grève garderait son sens même sans piquet parce que, normalement, si tout le monde arrête le travail, une entreprise est paralysée. Actuellement, on est à un taux d'absentéisme de 30 % pour cause de grève ou pour raison médicale à Delhaize. Avec un tel taux, votre magasin ne sait pas tourner convenablement. Il y a blocage de l'activité même sans piquet.

Mais le problème c'est que, en plus du harcèlement judiciaire, Delhaize utilise un autre moyen de pression visant à démobiliser et casser la grève : l'arme du remplacement par des étudiants. Si la loi interdit à juste titre de remplacer des grévistes par des intérimaires, il faudrait légiférer au plus vite pour rendre impossible aussi le recours aux étudiants ou aux flexi-jobbers.

Donc, oui, la grève en tant que telle conserve toujours son utilité dès lors qu'elle est respectée par l'employeur, dès lors qu'on n'a pas en face de nous des patrons voyous qui utilisent tous les artifices à leurs dispositions pour la briser.

Tout un mouvement de soutien populaire a éclos, constitué en comités, porteurs d'action, et d'un appel au boycott de la chaine au lion. Est-ce un enjeu stratégique aujourd'hui pour le syndicat d'articuler ce soutien de client·es, dans le cas du commerce, ou d'usager·ères dans le cas le transport, avec l'action des travailleur·euses qui, eux, ont arrêté le travail ? D'en faire des allié·es dans la lutte ?

C'est en tout cas une stratégie de communication mais difficile d'en jauger les effets. On sait que les parts de marché ont baissé, que les chiffres d'affaires des supermarchés ont diminué. Mais on voit aussi que Delhaize paye une campagne publicitaire agressive pour reconquérir les consommateurs. Avoir des relais citoyens comme on a pour l'instant, qui annoncent qu'ils ne feront plus leurs courses là-bas, même si cela ne stoppe pas le processus de franchise, ça ralentit tout de même fortement son rythme. Car on a rarement communiqué autant sur un dossier de restructuration que celui de Delhaize. Entre les réseaux sociaux et le cas qu'en fait la presse, je crois que ça a permis à tout un chacun de s'identifier et d'imaginer que s'il était mis dans la même position dans son entreprise, il ne l'admettrait pas. C'est pourquoi on reçoit un large soutien dans la population et que ce mouvement reste éminemment sympathique. Bref, la communication, les comportements citoyens et des grèves qui continuent malgré tout dans certains magasins : tout cela s'articule ensemble.

Quand on voit Delhaize en Belgique, des mobilisations massives en France contre la réforme des retraites qui est tout de même passée, on a l'impression que les grèves ne sont plus efficaces, est-ce avéré dans les faits ?

Est-ce qu'on prend le risque de ne plus en faire ? D'arrêter de résister et de voir où ça nous mène ? Si on obtient jamais 100 % de ce qu'on veut, on obtient tout de même beaucoup par la grève. Et puis, on parle rarement de toutes les grèves qui marchent et surtout de toutes celles qui sont évitées parce que la menace d'une grève a existé à un moment ! Quand je dépose un préavis de grève dans une entreprise, je reçois un appel de la direction 3 fois sur 4 pour me dire : « Attendez, on va pas se quitter comme ça » ! Evidemment, on n'en parlera jamais puisque la grève ne s'est pas produite grâce à la volonté de toutes les parties de ne pas aller au clash.

Il y a un effet d'optique, on va parler des conflits en cours mais on ne voit pas cette myriade de cas où la simple évocation de la possibilité d'une grève fait bouger des lignes…

Je ne passe pas ma vie à faire grève, mon objectif premier, c'est d'arriver à des accords en entreprise et d'éviter un conflit collectif. Mais effectivement, personne ne saura qu'il y a eu à un moment un problème dans telle ou telle entreprise puisque nous avons obtenu un accord. Le dépôt d'un préavis peut donc déjà instaurer un rapport de force et amener la direction à négocier.

Et puis, il y a aussi une multiplicité de petites grèves qui se déroulent dans de petites entreprises. Elles passent souvent inaperçues car elles ne sont pas forcément répercutées au niveau médiatiques. Elles n'en sont pas moins victorieuses.

Quelles perspectives pour la grève dans les temps à venir ?

On doit continuer. Ce qui est rassurant, c'est qu'une jeune génération, très impliquée notamment dans les enjeux climatiques, retrouve le chemin de la manifestation et une certaine tradition de contestation sociale. Elle accorde beaucoup d'importance à son bien-être, à ses conditions de travail, à l'équilibre vie professionnelle et vie familiale. La source n'est pas tarie ! Et même si les difficultés sont nombreuses et les pressions judiciaires importantes, cette génération se pose peut-être moins de question pour agir. C'est en effet plus dur de redonner de l'espoir à des gens qui assistent à la dégradation des conditions de grève et de travail depuis 30 ans alors que des jeunes pousses sont portées par l'idée qu'il y a tout à (re)conquérir. C'est là que, comme organisation syndicale, on a un rôle à jouer en retrouvant une position plus offensive pour apporter à cette génération-là un réenchantement de la lutte.

Grève numérique

Quelles sont les possibilités de mener des combats syndicaux, en particulier via la grève, à l'heure des plateformes numériques, de l'ubérisation et du travail à la tâche ? Notre article présente la stratégie d'action collective qui a visé directement les plateformes dans le secteur de la livraison de repas chaud. Ce secteur d'activité n'est certes que la partie émergée de l'iceberg du capitalisme de plateforme, mais il permet d'interroger la capacité de ces travailleurs à résister face à l'extrême dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération. Visibles, les coursiers font, en effet, partie du paysage urbain et ont été les fers de lance de la résistance en Europe. Nous prendrons pour exemple la première grève victorieuse à Londres en août 2016 qui a lancé une vague d'actions directes avec des revendications spécifiques dans de nombreux pays de l'UE, avant d'en venir au récit de l'évolution du mouvement des coursiers en Belgique.

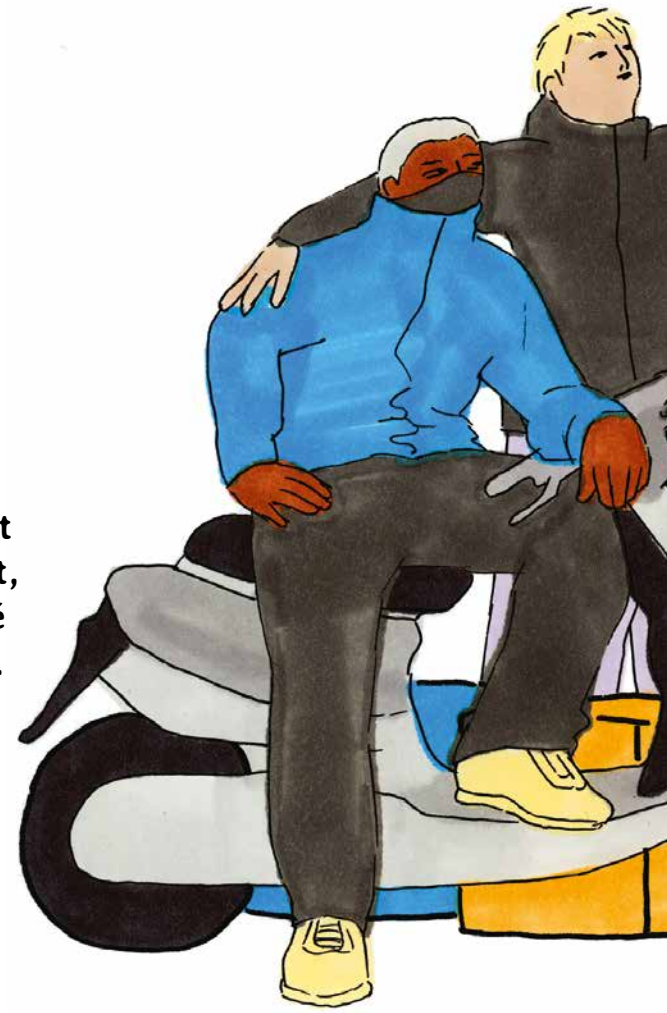

L'exemple des coursiers en Belgique et en Europe

PAR ANNE DUFRESNE*

*Sociologue, chercheuse au Gresea.

Entre 2016 et 2017, l'Europe a été le théâtre d'une vague de mobilisations de travailleurs de plateforme, actifs principalement dans la livraison de repas à vélo. Le point de départ de la création de nouveaux collectifs de travailleurs dans le secteur a généralement été la baisse unilatérale et drastique des rémunérations par les plateformes : l'américaine Uber, l'anglaise Deliveroo, et l'espagnole Glovo, entre autres. Les coursiers se sont en effet regroupés dans des collectifs grâce à l'espace virtuel des réseaux sociaux et de par la nécessité de la mobilisation. Pionniers de la résistance aux plateformes, ils se sont ensuite organisés avec ou à côté des syndicats.

La création et l'organisation de ces nouveaux collectifs visaient à soutenir des revendications concrètes en termes de rémunération, de statut ou encore d'organisation du travail. S'ils s'organisent en collectifs depuis 2013 dans les différents pays, les coursiers se mobilisent surtout depuis 2016. Sur l'année 2017, pas moins de 40 mobilisations de travailleurs de plateformes de livraison dans une quinzaine de villes européennes ont été comptabilisées.

SE MOBILISER CONTRE LES PLATEFORMES : LA GRÈVE PIONNIÈRE DE LONDRES

En août 2016, Londres est le théâtre d'une première mobilisation exemplaire. L'élément déclencheur de la contestation est le passage d'un salaire horaire à un salaire à la tâche : les travailleurs de Deliveroo passant de 7 livres par heure (8,20 euros) et 1 livre (1,17 euros) par livraison à un forfait de 3,75 livres (4,4 euros) par course. Cette baisse subite et subie déclenche une première vague de grèves d'une centaine de coursiers. Chaque soir, ils se rassemblent au pied du siège de l'entreprise, basée à Londres. Les grévistes utilisent les réseaux sociaux pour intensifier la lutte. La solidarité s'organise avec une collecte via un financement participatif. C'est aussi la capacité des motards à bloquer entièrement la ville que le syndicat l'Industrial Workers of the World (IWW) a utilisée pour construire une force collective. La grève a duré sept jours, avant d'obtenir gain de cause. La mobilisation a finalement contraint Deliveroo à revenir au mode de paiement initial sous la forme d'un salaire minimum horaire, et non d'un salaire à la commande. *« Même si cette rémunération horaire moyenne est faible, entre 6 et 7 livres*[1]*, elle est jugée satisfaisante pour 51 % des répondants (contre 19 % d'insatisfaits), car elle leur fournit un revenu de complément »* indique l'économiste Jacques Fressynet[2].

Après cette première mobilisation victorieuse, deux syndicats, l'IWGB et l'IWW[3], décident d'organiser les coursiers au Royaume-Uni. Puis, le niveau d'organisation des travailleurs et des actions grandit et s'étend à la fois géographiquement et sectoriellement. Au fil des mois, il gagne de nombreuses villes du Royaume-Uni, mais aussi de nouveaux secteurs de travailleurs précaires. Les coursiers de Brighton créent une coalition avec ces derniers, qui culmine avec la manifestation « precarious Mayday » pour la fête du Travail, le 1er mai.

Ces premières grèves britanniques déclenchent tout d'abord l'émergence d'un mouvement transnational de coursiers et de travailleurs précaires qui s'étend à travers toute l'Europe. Elles contribuent également à la mise en place

en octobre 2018 de la première assemblée européenne des coursiers à Bruxelles. Le coursier et syndicaliste Callum Cant[4] caractérise ce mouvement comme une *« vague de résistance transnationale »*[5].

Qu'en est-il de l'évolution du mouvement en Belgique ? Nous distinguerons trois phases principales de la dynamique de la construction du collectif des coursiers et de l'organisation collective qui s'ensuit : la dégradation des conditions de rémunération chez la start-up pionnière Take Eat Easy qui fait naitre le collectif, la délocalisation du service client de Deliveroo Belgium qui le structure, et enfin et surtout l'imposition aux livreurs du statut d'indépendant et d'une rémunération à la course qui les met en lutte.

COLLECTIFS ET ACTIONS COLLECTIVES EN BELGIQUE

Take Eat Easy (TEE) a été la première plateforme de livraison de repas active en Belgique. Et c'est la dégradation des conditions de rémunération qu'elle propose qui a fait naître le premier « Collectif des coursier·e·s » fin mars 2016, à partir d'un groupe Facebook créé en 2015.

Deux mois plus tôt, en janvier 2016, la Société mutuelle pour artistes (Smart), coopérative de portage salarial, dénonçant les conditions de travail exécrables des coursiers, avait entamé des négociations pour établir une convention commerciale avec les plateformes. En mai de la même année, Smart la signe avec TEE et Deliveroo. Elle permet aux coursiers d'obtenir le statut de salarié avec un minimum de trois heures d'occupation (et le paiement de trois heures de travail), et de bénéficier des droits aux prestations de sécurité sociale et de l'applicabilité du droit du travail (couverture accident du travail, accès à la négociation collective, etc.). Puis, en juillet 2016, TEE annonce subitement sa mise en redressement judiciaire. Un grand nombre de coursiers belges se retrouvent alors sans travail, tandis que Deliveroo étend ses activités pour récupérer les parts des marchés de TEE. De son côté, Smart fait jouer son dispositif de garantie commerciale et paie les salaires et les cotisations ONSS de 400 coursiers.

Au milieu de l'été 2017, l'annonce par Deliveroo de la délocalisation à Madagascar de son service clientèle, seul véritable contact humain pour les livreurs, a donné lieu à une assemblée générale qui a contribué à la structuration du collectif et à la construction de liens avec certains syndicats, en particulier la CNE et Transcom[6]. Cette assemblée réunit une trentaine de coursiers, montrant déjà toute la difficulté de mobiliser cette frange de travailleurs. Si cette action n'est certes pas massive en nombre, elle permet toutefois que des négociations soient ouvertes entre la CNE et Deliveroo concernant les conditions de licenciement des huit travailleurs concernés.

Enfin, en octobre 2017, la rupture de la convention entre Smart et Deliveroo, qui veut imposer aux livreurs le statut d'indépendant et la rémunération à la course, met le collectif en lutte. Des manifestations, grèves et occupations des locaux de la plateforme ont lieu fin 2017 et début 2018[7]. Le Collectif des Coursier·e·s s'organise dans une logique de résistance face à ces évolutions et pour le maintien des conditions d'emploi initiales via la Smart. Les revendications du collectif sont alors les suivantes : des minimas garantis équivalents au salaire horaire minimum, une prise en charge des cotisations sociales, une assurance accident de travail, un défraiement pour l'entretien des vélos et l'usage du téléphone, une égalité de traitement des coursiers par rapport aux commandes ainsi que la mise en place d'un comité de concertation entre Deliveroo et le Collectif.

Le mois de janvier 2018 verra la lutte s'accroitre de jour en jour : le 8 janvier, dans le centre de Bruxelles, une trentaine de coursiers manifestent une nouvelle fois leur opposition au projet de la direction de Deliveroo. Le mouvement prend de l'ampleur le 13 janvier, avec une grève soutenue explicitement par le député fédéral Gilles Vanden Burre (Écolo) à Bruxelles et par la régionale FGTB Interprofessionnelle à Liège. Le Collectif demande aux restaurants de ne plus employer l'application Deliveroo. Les grévistes obtiennent le soutien d'une quinzaine d'établissements qui ferment l'application. Des mobilisations ont également lieu à Malines, Anvers, Gand, et Liège. Le 24 janvier, entre 15 et 20 coursiers occupent le siège bruxellois de Deliveroo. La police et un huissier se rendent sur place, sans toutefois intervenir.

Finalement, l'adoption par l'entreprise en février 2018 du régime « peer-to-peer »[8] signe la défaite du collectif et maintient un vide juridique en n'octroyant pas de statut social au travailleur. Après le point culminant de l'action collective début 2018, la création au sein de la CSC d'une section syndicale spécifique nommée « United Freelancers (UF) » marque une nouvelle phase dans l'organisation de la lutte des coursiers. UF se centre principalement sur l'action juridique qui porte surtout sur la question du statut d'emploi. L'objectif de cette innovation syndicale est de représenter les travailleurs de plateforme et les indépendants sans personnel issus de tous secteurs d'activité, et de fournir aux travailleurs de plateformes informations et services, ainsi que soutien structurel, symbolique et logistique dans le cadre des mobilisations. Du côté de la FGTB, si son implication auprès des coursiers a pu être plus tardive, c'est en partie en raison de l'ambiguïté existant quant à la compétence des trois centrales professionnelles respectivement concernées par la livraison de repas (celle de l'alimentation, du transport et de l'Horeca) parvenant ainsi difficilement à s'engager sur ce terrain.

Parallèlement, une responsable du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), engagée pour construire une campagne contre la précarité, s'est investie dès 2019 dans la construction du collectif

1. À titre de comparaison, le *National Living Wage* (salaire minimum pour les plus de 25 ans) est entré en vigueur en avril 2016 au taux de 7,20 livres.
2. Freyssinet, Jacques, « Royaume-Uni. Les syndicats et les plateformes », *Chronique internationale de l'IRES*, N°165, p. 34-46, p. 36.
3. À noter que ces deux syndicats, tout comme le Freie Arbeiterinnen- und Arbeiter-Union (FAU) en Allemagne, prolongent l'héritage du syndicalisme révolutionnaire et privilégient l'auto-organisation. Cette tendance considère que l'action syndicale est destinée tant à l'amélioration du quotidien des travailleurs qu'à la construction de mouvements de grève dont l'objectif est de transformer radicalement la société.
4. Callum Cant, coursier Deliveroo à Brighton et membre du syndicat IWW est un observateur privilégié. Son ouvrage intitulé *Riding for Deliveroo. Resistance in the new Economy* (Polity Press, 2020) relate en détail le mouvement londonien dans le contexte du capitalisme de plateforme florissant.

> **« Le travail de mobilisation est très compliqué car beaucoup d'éléments font obstacle au fait de prendre la rue pour des populations fragilisées, entre autres, par leur condition de migrants et/ou sans-papier. »**

« Coursiers en lutte ». Centré sur la discrimination des travailleurs racisés et la lutte des sans-papiers, il prend en compte l'évolution du profil de main-d'œuvre mobilisé par les plateformes qui ne correspond plus aux *« jeunes étudiants blancs qui aimaient le vélo »* comme cette responsable nous l'explique dans un entretien d'enquête[9]. Elle poursuit : *« la livraison de repas est un secteur caractérisé par des profils de coursiers non-blancs, primo-arrivants, des personnes discriminées à l'école ou sur le marché du travail »*. Le travail de mobilisation est très compliqué car beaucoup d'éléments font obstacle au fait de prendre la rue pour des populations fragilisées, entre autres, par leur condition de migrants et/ou sans papier : le grand turn-over de ces travailleurs, le fait qu'aucune figure de l'employeur n'existe pour exprimer sa colère, les très nombreuses expériences d'exploitation déjà vécues et qui mènent à une résignation, mais aussi à la méfiance envers les institutions. Ainsi, nous constatons qu'il a été de plus en plus difficile de se mobiliser pour les coursiers, en particulier depuis 2019 et les confinements successifs.

Plus récemment, en décembre 2022, une « Maison des livreurs » a vu le jour à Bruxelles – fruit d'une collaboration entre les collectifs de coursiers et des acteurs syndicaux. Ouverte trois jours par semaine, sa fonction principale est de représenter et de conseiller les livreurs qui franchissent la porte et demandent de l'aide. Bien que la mobilisation collective dans l'objectif de créer un rapport de force soit un objectif central, l'aide individuelle constitue une première étape, comme l'explique l'un des militants qui l'anime et avec qui nous nous sommes entretenus : *« Maintenant que l'endroit est mieux connu, les travailleurs viennent ici pour expliquer leur situation* […] *La plupart du temps, le problème qu'ils rencontrent est le blocage d'un compte. Nous nous adressons alors aux plateformes. Mais c'est difficile car elles ne souhaitent pas de canal de communication »*[10].

RAPPORT DE FORCE ET LOI EUROPÉENNE

Pour ce qui est de la réaction des directions des plateformes, si les grèves les ont parfois forcées à rencontrer les travailleurs, c'est souvent juste pour apaiser la colère. Elles ne cèdent rien et continuent à prendre leur décision de manière unilatérale. Il n'y a que la première grève de Londres qui a obtenu des résultats lors de la vague de mobilisations des années 2017-2018. Et depuis, c'est pire ! En 2019, la nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération des coursiers dans toute l'Europe a fait évoluer la population laborieuse vers des travailleurs de plus en plus discriminés, dans la survie, racisés et souvent sans-papiers. Population encore plus difficile à mobiliser, on constate alors une forte régression de l'action collective, alors même que la période de la pandémie aurait pu accroitre la colère des coursiers, dits « essentiels ».

Et c'est justement durant cette période caractérisée par une mobilisation plus difficile, que doit être adopté avant les prochaines élections européennes de juin 2024, une directive qui s'intéresse à réglementer spécifiquement le travail de plateforme[11]. Le texte de loi final ne pourra que dépendre du rapport de force existant entre, d'une part, les plateformes qui exercent un lobbying puissant sur l'ensemble des gouvernements concernés et sur les institutions européennes, et, d'autre part, le banc des travailleurs qui, comme on l'a constaté ici, a de plus en plus d'obstacles à la lutte.

Cette situation complexe nous invite à conclure sur une note stratégique. Pour sortir de l'impasse, il semble essentiel de rappeler que l'extension de la lutte à d'autres secteurs précaires est une étape indispensable à la reconstruction du rapport de force. Le lien entre salariés protégés et travailleurs précaires, tout comme le lien entre les différents secteurs précaires est essentiel à la mise en place d'une organisation efficace pour la défense des travailleurs ubérisés.

5. Pour le détail des mobilisations dans les autres pays, voir Anne Dufresne, Cédric Leterme), *Travailleurs de plateforme. La lutte pour les droits dans l'économie numérique*, Gresea/GUE, 2021, *www.gresea.be/Travailleurs-de-plateforme-La-lutte-pour-les-droits-dans-l-economie-numerique-2049*
6. La centrale nationale des employés (CNE) et la centrale des Transports (Transcom), font partie de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). La CNE, qui est la plus importante centrale syndicale en Belgique francophone, organise et défend les employés et les cadres de tous les secteurs privés, dont les services de logistique et de transport. La CSC-Transcom (transport et communication) couvre les travailleurs de différents secteurs, parmi lesquels le transport et la logistique.
7. Pour le récit détaillé de ces mobilisations, voir Anne Dufresne, Cédric Leterme et Jean Vandewattyne. « Les mobilisations du collectif des coursier·e·s contre Deliveroo ». *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2018, N°2383-2384, p. 45-57.
8. Ce régime détermine un taux d'imposition de 10 % (et non plus de 33 % comme cela était le cas jusqu'alors) et une dispense de cotisations sociales sur les premiers 5100 euros annuels à l'époque, montant augmenté à 6540 euros par an en 2022 (sans limites de plafond mensuel).
9. Entretien effectué le 10 mars 2021 à Bruxelles.
10. Entretien effectué le 20 mars 2023 à Bruxelles.
11. Pour plus de détails sur les dessous de la future loi européenne, voir Anne Dufresne, « La bataille des statuts. Les dessous de la loi européenne pour les travailleurs de plateforme », *Revue Salariat* N°1, 2022, p. 57-85. *www.revue-salariat.fr/index.php/2022/07/11/la-bataille-des-statuts-les-dessous-de-la-loi-europeenne-pour-les-travailleurs-de-plateforme*

Depuis la grève, on voit l'horizon

Manifestation contre la loi «anticasseur», le 5 octobre 2023 à Bruxelles. Photo : ©Ali Selvi-ABVV-FGTB

PAR OLIVIER STARQUIT

La grève n'a pas bonne presse. À en croire ses détracteurs, comme les manifestations, elle ne servirait à rien et ne donnerait pas de résultats. Elle ferait partie de ces outils obsolètes à ranger au musée. Pourtant lorsqu'il s'est agi de porter l'attention du monde politique sur l'urgence climatique, que s'est-il passé ? Nous avons vu surgir les grèves pour le climat. En France, lorsqu'il s'est agi de dénoncer la dérive managériale dans les hôpitaux publics, le personnel a décidé de faire une grève concernant la transcription des actes prescrits à la Sécurité sociale. Partant, notre hypothèse de travail pourrait revenir à dire que le dénigrement de la grève est proportionnel à son efficacité.

Commençons par dire que tout est grave dans la grève (même l'accent). Contrairement à ce que ses détracteurs (qui n'ont jamais fait grève par ailleurs et sont mal placés pour en parler), la grève est l'arme ultime dans un conflit social. Personne ne décide de gaité de cœur de renoncer à son salaire et de mettre ainsi en danger le train de vie imposé par la société dans laquelle on vit. Les grèves, par leur nature même, sont coûteuses et entrainent des perturbations mais elles supposent également des sacrifices importants de la part des travailleur·euses, qui choisissent d'y avoir recours. Si le travailleur doit se résoudre à faire grève, c'est parce qu'en face des représentants des travailleurs, l'autre interlocuteur, à savoir l'employeur, ne veut tout simplement pas se mettre autour de la table et discuter. De tout temps, la grève a été l'outil par excellence pour construire un rapport de force, pour veiller à ce que la peur change de camp. Face aux forces de l'argent, la force du nombre est la réponse la plus adéquate pour forcer la discussion.

« Face aux forces de l'argent, la force du nombre est la réponse la plus adéquate pour forcer la discussion. »

DÉTÉRIORATION DE LA CONCERTATION SOCIALE

Prenons ainsi le dossier Delhaize : systématiquement, le banc patronal a refusé de discuter de ses plans de franchisation au sein du Conseil d'entreprise. Le déroulement du conflit social actuel donne à certains l'impression que le droit de grève ne serait plus effectif. Mais est-ce vraiment le cas ? S'il n'y avait pas eu de grève, les employeurs auraient-ils seulement envisagé de proposer enfin une prime à l'ancienneté pour les travailleurs appelés à être dans le contingent des franchisés ?

Par contre, le conflit Delhaize témoigne assurément d'une lente mais progressive détérioration de la concertation sociale et il constitue un effet d'aubaine idéal pour contester idéologiquement, politiquement et juridiquement le droit de grève et l'action collective. Ce qui se passe est une photographie du rapport de forces actuel. Le banc patronal sent qu'il a le vent en poupe, « serre son bonheur » et pousse. Ainsi, depuis des mois, les droits des représentants syndicaux sont constamment mis sous pression : fouille des participants syndicaux au conseil d'entreprise comme de vulgaires malfrats, envoi d'huissiers, interventions de plus en plus violentes de la police, requêtes unilatérales (qui comme leur nom l'indique ne sont pas contradictoires et invitent le juge à décider sur base de la requête d'une seule des parties) validées par une ordonnance interdisant la mise en place de piquets de grève devant les magasins et les dépôts de Delhaize. Ces requêtes visent via l'imposition d'astreintes à empêcher le blocage des magasins par des piquets et, dans le cadre de la mise en œuvre de ces astreintes, des personnes portant un gilet rouge se sont vues interdire de circuler dans un rayon de cent mètres autour du magasin. De nombreux autres éléments comme le recours aux forces de l'ordre pour venir en aide aux huissiers pourraient être cités, mais contentons-nous d'épingler qu'au nom de la liberté de faire du profit, la liberté de se déplacer dans l'espace public se voit entravée.

La recrudescence de dépôt de requêtes unilatérales par le banc patronal devant le tribunal civil[1] (c'est pourtant le tribunal du travail qui, théoriquement, serait le mieux à même de se prononcer, un peu comme si je voulais acheter du poisson chez un boucher-charcutier) relève d'une stratégie clairement décidée et mise en œuvre dans les années 1990 par les employeurs, de mèche avec le bureau d'avocats Claeys et Engels. Cette démarche concertée témoigne par l'absurde de la pertinence et de la force de la grève.

Attaques idéologiques, décisions politiques, condamnations judiciaires, répression dans les entreprises et dans les rues… C'est tout un travail de sape auquel on assiste, mené avec l'aide de médias pas nécessairement acquis aux idées défendues par les syndicats et avec l'aide d'un monde judiciaire qui s'est sociologiquement droitisé (de quelles classes sociales émanent les juges ? Enseigne-t-on encore Karl Marx à l'université ?). Il ne vise rien de moins qu'à dénigrer et détruire le modèle de concertation sociale construit après la Deuxième Guerre mondiale.

À QUOI SERT UNE GRÈVE ?

Le droit de grève est un des moyens essentiels dont disposent les travailleurs et leurs organisations pour promouvoir et pour défendre leurs intérêts économiques et sociaux et au vu des évolutions judiciaires récentes, il semble évident que son exercice devra faire l'objet d'une certaine agilité.

En outre, la grève et la manière de l'exercer sont des moments extrêmement formateurs pour celles et ceux qui y participent : tenir un piquet devant son entreprise permet de sortir de la solitude, de l'indignation devant son écran, de débattre plutôt que d'intérioriser une colère. La grève permet aussi de se rendre compte qu'on n'est pas seul. Elle permet de se compter et de (se) politiser.

Et, contrairement à ce que la doxa colporte, la grève paie. Elle permet de maintenir la pression, elle permet de construire un rapport de force et de rappeler aux partis politiques qu'il convient de ne pas toucher à certaines conquêtes sociales. En l'absence de grèves en effet, le gouvernement Vivaldi aurait-il maintenu le cap concernant le maintien de l'indexation des salaires ? Le doute est permis.

Plus encore, contrairement à ce que la doxa colporte, *même en cas d'échec momentané*, la grève paie, ne serait-ce que parce que, en sa qualité de moment formateur et politisant, elle induit une

reprise du pouvoir par les travailleurs et une conscientisation de leur puissance d'agir collective.

> La grève paie également parce qu'elle pèse sur le cadrage, introduit dans l'opinion publique un autre regard sur la manière dont le monde tourne et introduit du grésillement dans les sillons de la petite musique lancinante diffusée quotidiennement.

De plus, la grève paie, parce qu'en tant qu'arme ultime évoquée, elle oblige le banc patronal à malgré tout entamer une négociation, comme en témoigne la grève du personnel de Ryanair récemment.

> Enfin, la grève rappelle que le conflit reste essentiel dans une démocratie. Mais on comprend aisément pourquoi la doxa colporte l'idée que la grève serait obsolète et que des solutions individuelles sont toujours envisageables.

Celles et ceux qui souhaiteraient restreindre l'exercice de ce droit doivent clairement percevoir que, en agissant de la sorte, ils renforcent encore un peu plus la désaffection à l'égard de la politique et font ainsi le lit des extrémistes et démagogues auxquels ils prétendent s'opposer.

MENACES JUDICIAIRES SUR LA GRÈVE

La Belgique n'est pas une ile et les dernières évolutions politiques et judiciaires donnent des indices d'une moins grande tolérance à l'égard du droit de manifester et du droit de faire grève. Ainsi, les actions menées par Greenpeace et par les mouvements pour le climat sont dans le collimateur puisque s'est ouvert un procès à Bruges contre 14 activistes qui ont pénétré sur le terminal gazier de Fluxys.

Et le Parlement va bientôt statuer sur une proposition de loi Van Quickenborne visant prétendument à lutter contre les casseurs présents en manifestation, notamment en leur interdisant de participer à toute manifestation pendant trois, voire cinq ans en cas de récidive. Le problème est toutefois que le texte est tellement flou qu'il pourrait permettre de s'en prendre non pas aux casseurs mais à n'importe quel militant. Le texte évoque ainsi tout rassemblement revendicatif pour désigner le moment visé et « rassemblement revendicatif » est défini comme suit : *« un rassemblement organisé sur la voie publique, dans le but d'exprimer une ou plusieurs convictions collectives »*. Dès lors, avec un si large spectre, n'importe quelle association peut se sentir visée (mouvement de défense de l'environnement, syndicat). Et ce n'est pas la clause mentionnant que le rassemblement doit dépasser 100 personnes qui rassurera les défenseurs de la démocratie. Parmi les actes incriminés, citons la « dégradation de propriété » ou « l'incendie ». Mais que considérera-t-on comme tel, surtout par les temps qui courent ? Des jets d'œufs ou une palette brulée pour se réchauffer sur la voie publique lors de la tenue d'un piquet seront-ils déjà un motif d'arrestation ?

> Indépendamment du fait que cette loi, si elle était votée, soit difficile à mettre en œuvre, sans attenter à la vie privée (usage de vidéosurveillance et de drones à gogo), son objectif réel est plus performatif : il vise à effrayer et à dissuader toute velléité de contester la moindre mesure. Et cela peut compter face aux choix cornéliens que la transition climatique et que le retour annoncé de l'austérité imposeront.

VERS DES FORMES PLUS RADICALES ?

Le paradoxe de la situation actuelle est que ces mesures pourraient induire une adaptation des protestataires. Adaptation qui pourrait même pour de nombreux observateurs, comme le sociologue Laurent Bonelli, les pousser à se lancer des *« stratégies favorisant la confrontation, la mobilité et l'imprévisibilité plutôt que l'expression de mots d'ordre, ce qui pourrait déboucher sur des modes d'action plus radicaux[2] »*.

> Contrairement à ce que les faiseurs d'opinions tendent à indiquer, il convient de rappeler avec la philosophe Barbara Stiegler que *« le conflit ne vise pas à détruire les adversaires mais à entrer en tension et en contact avec eux pour qu'on en sorte tous changés[3] »*. Certes, il importe de *« décaper la grève et sa puissance imaginative des clichés et des stéréotypes. Il faut reconquérir les temps communs et les espaces publics qui sont les conditions de la démocratie[4] »*. Mais il convient tout autant de démystifier le concept de grève en rappelant, comme le fait le philosophe et juriste Alain Supiot, que *« la liberté syndicale, le droit de grève et la négociation collective sont autant de mécanismes qui permettent de convertir des rapports de force en rapport de droit, dans une quête tâtonnante et jamais achevée de la justice. Ce sont les trois pieds de la démocratie économique et sociale sans laquelle la démocratie politique ne peut que dépérir.[5] »*

Partant, il est opportun de rappeler que ce que les organisations syndicales défendent, c'est un projet de société basé sur la solidarité et sur la lutte contre les inégalités, basé sur un meilleur avenir pour tous. Où les inégalités sont combattues par le collectif, où les salaires sont socialisés et visent à organiser des services publics de qualité et des soins de santé ainsi qu'une sécurité sociale dignes de ce nom. Est-cela dont on veut subrepticement se débarrasser ?

> Depuis la grève, on voit l'horizon : veut-on l'obscurcir ? La démocratie sociale est une des composantes indissociables de notre modèle démocratique : veut-on changer de modèle ? Voilà la question qui se cache derrière les attaques contre le droit de grève.

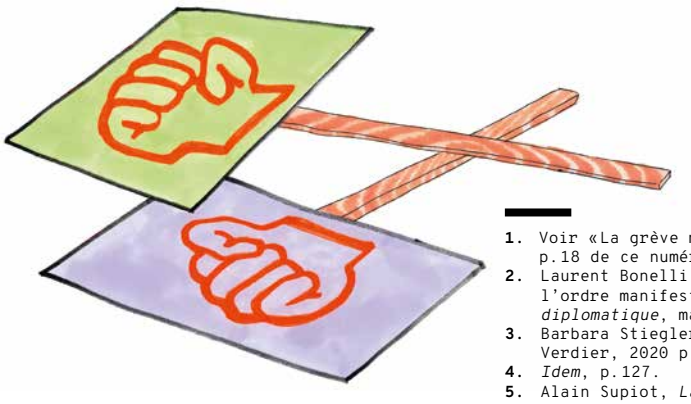

1. Voir « La grève menacée par le droit » p.18 de ce numéro.
2. Laurent Bonelli, « Brutalisation de l'ordre manifestant » *in Le Monde diplomatique*, mai 2023, p.19.
3. Barbara Stiegler, *Du cap aux grèves*, Verdier, 2020 p.125.
4. *Idem*, p.127.
5. Alain Supiot, *La justice au travail*, Le Seuil, 2022, p.21.

Le nationalisme banal du « Canon flamand »

PROPOS RECUEILLIS PAR SABINE BEAUCAMP

Le « Canon flamand » (Canon van Vlaanderen) est un document officiel rédigé par un comité d'experts qui répertorie 60 références culturelles et historiques appelées « fenêtres ». Il est notamment destiné à l'intégration des primo-arrivants et à l'éducation. Trois historiens flamands ont publiquement pris position contre lui. Nous avons rencontré l'un d'entre eux, Marc Boone, pour qui le canon relève surtout d'une démarche politique antibelge de la N-VA pour figer l'identité flamande et nourrir le séparatisme.

D'où vient cette idée de créer un « Canon flamand » ?

L'inspiration vient du « Canon historique des Pays-Bas » depuis 2006. Mais contrairement à la Flandre, celui-ci n'a pas été imaginé par un parti politique spécifique et encore moins un partir nationaliste. Il avait été décidé face au constat de lacunes historiques profondes au sein de sa population (et pour cause, on avait quasiment supprimé les cours d'histoire en Hollande). Le gouvernement néerlandais a donc donné mission à l'Académie des Sciences de présenter un *« Canon van Nederland »* pour y remédier. En Flandre, il n'y avait pas cette urgence. On aurait pu continuer d'enseigner l'Histoire sans ce canon.

Pourquoi critiquez-vous le Canon flamand ?

Notre première critique, se porte d'abord sur la réduction de l'histoire et de la culture en une liste de 60 « fenêtres ». En misant sur des figures ou des moments-clés à travers ces 60 ancrages, on perd de vue l'évolution et les alternatives qui se sont produites, et celles qui n'ont pas été réalisées.

Nous sommes face à un projet politique, celui d'un parti, la N-VA. L'idée a été lancée et annoncée par Théo Francken, l'ex-secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, lors d'un discours de la fête nationale flamande le 11 juillet 2019. En effet, après les élections de 2019, Bart De Wever a repris l'idée dans un texte préparatoire afin d'entamer les discussions pour former un gouvernement flamand. Le canon poursuit l'objectif de construire la Flandre comme une nation européenne. C'est le ministre de l'Éducation, Ben Weyts, qui s'est chargé de le mettre en route et d'aboutir au résultat que nous connaissons aujourd'hui. Certes, nous ne nions pas le droit à la N-VA d'appliquer son programme, mais il faut quand même souligner que cela ressemble fort à une manipulation de l'histoire qui lui donne de l'importance d'un point de vue politique.

Ce qui est très cocasse, c'est que Bart De Wever en 2002, lorsqu'il était encore un tout jeune historien sorti de l'Université de Leuven, affirmait que *« canoniser l'histoire c'est très typique des régimes autoritaires »*. Il a semble-t-il changé d'avis depuis…

Outre son usage pressenti dans l'enseignement et l'accueil des primo-arrivants, est-ce que le Canon est aussi une façon de tendre vers une autonomie, une manière de dire « nous avons notre propre histoire » ?

Tout à fait, le Canon flamand s'inscrit clairement de ce que l'on appelle le « nationalisme banal », une idée développée par le sociologue britannique Michael Billig qui recouvre toutes sortes de manifestations de la nation au sein du grand public : des drapeaux, des cortèges, des reconstitutions… Tous ces éléments ordinaires créent au sein de la population l'idée d'une appartenance à une identité nationale donnée. Et on l'observe notamment dans des régions où la question d'une autonomie régionale se pose comme en Catalogne… ou en Flandre.

Notons que ce n'est certainement pas par hasard que le Canon flamand ait été développé récemment. En effet, c'est la première fois dans l'histoire de la Flandre que le mouvement nationaliste a la main sur deux ministères clés en matière de façonnage identitaire : l'Enseignement et la Culture.

L'enseignement du Canon sera-t-il obligatoire ?

Certes le risque existe, mais je ne crois pas qu'on pourra l'imposer dans l'enseignement de l'histoire. Il reviendra à chaque professeur le libre choix de l'appliquer ou pas. Mais l'offre est là. Cela relève presque de l'inconscient, c'est-à-dire qu'il existe désormais un canon typique propre à l'histoire de Flandre ! L'histoire est orientée dans une certaine direction, c'est là que se situe le danger.

Et c'est une préparation des esprits. Quand on écrit à quatre reprises dans l'accord du gouvernement flamand que *« le Canon devra servir à développer une nation flamande dans un contexte européen »*, c'est qu'on veut faire de celui-ci un moyen pour accéder à l'indépendance. Comme l'écrit Tom Lanoye dans *Woke is het nieuwe Marrakech-pact*, avec ce Canon, la N-VA a l'idée explicite de *« créer étape par étape, une identité flamande uniforme et fixe dans une nation flamande »*.

Les Barjoret·tes

ou le folklore qui dégenre

PAR CHARLOTTE BELAYEW ET CLAIRE CORNIQUET

Bottes blanches, bas collants couleur chair, mini-jupe, une main posée sur la hanche, l'autre maniant un bâton métallique, le corps corseté dans une tunique ultra moulante aux couleurs criardes, les talons frappant le sol au rythme de tambours portés par des hommes en costumes de cérémonie. Tout cela vous rappelle quelque chose ? Très populaires dans les années 1970, les majorettes ont disparu du folklore belge depuis quelques années. Mais le 15 juillet dernier, en plein centre de Charleroi, quelque chose a surgi du passé. Le parfum suranné des majorettes de notre enfance s'est invité dans la rue de Marcinelle lorsque les Barjoret·tes ont agité leurs bâtons pour la première fois. Un défilé joyeusement décalé a mis la foule en liesse. Des hommes et des femmes ont osé s'emparer d'un folklore agonisant, rangé dans le placard des ringardises, pour en faire une prestation qui questionne les stéréotypes de genre.

Photo : ©Thierry Lesoil

Chaque mardi matin, rue de Marcinelle, il est un bureau de quartier ouvert à toustes. Un espace convivial de rencontres et d'échanges, un lieu de possibles où il est notamment proposé aux habitant·es de les accompagner dans un projet qui leur tient à cœur. Christine est une habituée du lieu. La soixantaine souriante, elle a la joie de vivre contagieuse. *Quand elle commence à danser, elle arrive à motiver tout le monde !* C'est de cette façon qu'on la présente, Christine. Enfant, elle était majorette. Lorsqu'elle a montré l'art du bâton à Charlotte, animatrice de la régionale de PAC Charleroi, l'idée a germé de la soutenir pour monter une troupe de majorettes pas comme les autres.

« Jupes courtes, jambes longues, sourires plaqués or et âge biologique ne dépassant pas la vingtaine (le tout orchestré sous l'autorité d'un homme) ont été remisés dans le grenier du patriarcat. »

LES BARJORET·TES, UN ESPACE D'OUVERTURE QUI BOUSCULE LES STÉRÉOTYPES

L'envie initiale de Christine s'est accompagnée d'une dimension réflexive, avec l'ambition de mettre en question les stéréotypes de genres et de « beauté », d'ouvrir le groupe à la mixité et à l'écriture inclusive. Dès le départ, Charlotte, qui a coordonné le projet, a conditionné son accompagnement au fait que la troupe soit accessible aux femmes comme aux hommes, qu'il n'y ait pas de limite d'âge et que chacun·e vienne comme ielle est.

En avril 2023, une première rencontre s'est tenue au Cercle Saint-Charles. Cet ancien cercle paroissial repris il y a quelques années par plusieurs ami·es, héberge notamment une ASBL, *le Prétexte*[1], qui organise de nombreuses activités. Le choix s'est dirigé vers ce lieu car il dispose d'une salle de théâtre aux plafonds suffisamment hauts pour accueillir les lancers de bâtons d'une vingtaine de personnes, et, atout non négligeable, d'une buvette où les échanges vont bon train, entre les habitué·es du mercredi, les personnes venant chercher leur panier des producteur·ices locaux, les habitant·es du quartier et celleux qui participent aux activités du *Prétexte*.

Cette première séance a été l'occasion de présenter le mouvement Présence et Action Culturelles et ses objectifs de transformation sociale en agissant par la culture. Aussi, pour alimenter les échanges lors de cette première soirée, trois reportages ont été proposés illustrant différentes troupes et visions des majoret·tes : l'interview datée de 1970 (archive SONUMA) des majorettes de Charleroi et de leur entraineur pour qui la figure de la majorette est *la représentante de la beauté, de la grâce, de la féminité*, dans laquelle ielles mentionnent les qualités essentielles pour être majorette comme être jolie, avoir de très jolies jambes, être souriante, grande si *possible, se tenir comme il faut*… On y voit des majorettes défiler, en majorité des jeunes adolescentes, la capitaine, la plus âgée ayant 22 ans ; un reportage sur des majorettes du Sud de la France en âge d'être grands-mères, très à l'aise avec leur corps ; et un reportage présentant les *Queen A Man*, une troupe d'hommes majorets bretons qui rendent hommage à l'inégalable Freddy Mercury.

Après le visionnage des trois vidéos, les échanges entre les personnes présentes se sont arrêtés sur le fait que la troupe serait bien entendu mixte, mais également ouverte à tous types de physiques et d'âges, sans condition. Par la suite, la question des costumes a aussi été discutée collectivement, en définissant en groupe certains critères : l'esthétique, l'unité du groupe, l'accessibilité financière et le confort (que chacun·e se sente à l'aise avec les vêtements qu'ielle porte dans l'espace public). Il fut donc décidé de laisser la liberté à chacun·e de choisir de porter une jupe, un short ou un pantalon, la seule règle étant de porter du blanc, et d'égayer tout ça avec des touches de bleu et des paillettes (pour que ce soit festif !).

Jupes courtes, jambes longues, sourires plaqués or et âge biologique ne dépassant pas la vingtaine (le tout orchestré sous l'autorité d'un homme) ont été remisés dans le grenier du patriarcat. Et si l'étiquette

Photo : ©Thierry Lesoil

1. Cette ASBL propose des activités très variées, dont le prétexte est de créer du lien : projections de films, balades, expositions, soirées jeux de société, ateliers (du montage floral à l'initiation à la mécanique), etc. *www.facebook.com/lepretexteasbl*

« féministe » ne colle pas aux costumes des membres de la troupe, la volonté de se débarrasser du sexisme accompagnant l'image des majorettes, en ouvrant le groupe à toustes, a impliqué de facto le questionnement des stéréotypes de genres.

ORGANISATION ET ENGAGEMENT PARTAGE

Sur le plan organisationnel, PAC a pris en charge la communication et la gestion du groupe. Des médias tels que le Vif, Télésambre ou encore la RTBF ont porté un intérêt au projet, sans doute pour sa dimension décalée et le message porté par la troupe.

C'est Charlotte qui a mis en place les rencontres bimensuelles. Elle a également garanti le cadre bienveillant, sécurisant et invité les participant·es à questionner et déconstruire les stéréotypes de genres par la nature même de la troupe, mixte et inclusive. L'objectif proposé dès le départ était de fixer la première sortie de la troupe au *Joyeux Bordel de la rue de Marcinelle*, festivité de quartier ayant lieu le 15 juillet dans le centre de Charleroi. Cette première date a donné sens aux répétitions et consolidé l'engagement des membres de la troupe.

En dehors de ce cadre structurel et structurant, les membres du groupe ont pris intégralement possession du projet. La chorégraphie a été librement imaginée par Christine, aidée de Roxane, autre ancienne majorette. Les membres du groupe ont avancé ensemble en décidant collectivement du nom de la troupe et de son écriture inclusive, du choix libre du costume et de la musique. Aussi, les compétences des un·es et des autres ont été mises à profit comme Sandrine qui s'est chargée du logo, validé par les autres membres de la troupe.

« Les majorettes ont déserté l'espace public, victimes de leur ringardisation et de l'imaginaire sexiste et militaire auxquelles elles étaient associées. »

Photo : ©Thierry Lesoil

L'univers matériel partagé (T-shirt blanc au logo bleu foncé, chaussures blanches et bâton) a permis de faire troupe et de constituer un « corps » de personnes ayant chacune leur individualité, porté par un projet commun.

Après ces quelques mois d'accompagnement, PAC va doucement se retirer, car la troupe possède désormais toutes les ressources pour s'autogérer et poursuivre le projet.

LE FOLKLORE COMME LIEU D'ÉMANCIPATION ET DE TRANSFORMATION SOCIALE

Le problème avec le folklore, c'est que lorsqu'il est figé, il meurt. Ou en tout cas il risque de ne plus susciter l'intérêt des générations futures car il n'évolue pas avec les préoccupations sociales de son temps. Les majorettes ont déserté l'espace public, victimes de leur ringardisation et de l'imaginaire sexiste et militaire auxquelles elles étaient associées. Ce folklore tombé en désuétude avait donc l'avantage d'être dégagé de son « institutionnalisation » normative. La troupe a réussi le pari de jouer avec les codes des majoret·tes – tels que l'usage du bâton, d'une chorégraphie actualisée sur une musique contemporaine, de costumes à paillettes et de chaussures et chaussettes blanches – en dépoussiérant ce folklore, en l'actualisant aux enjeux de la société contemporaine.

Pour PAC, le folklore fait partie de la culture populaire qui appartient aux personnes qui la portent et la pratiquent. S'emparer du folklore des majorettes en montant une troupe mixte et non conventionnelle a permis de véhiculer une pensée critique enracinée dans la pratique, qui questionne et déconstruit les stéréotypes de genres, sans l'engluer de sources théoriques trop souvent inaccessibles (ou simplement indigestes) pour de nombreuses personnes.

S'il n'y a pas de revendications claires ou de calicots portés par les membres de la troupe, le fait que les Barjoret·tes s'emparent de l'espace public et se réapproprient un folklore où tout le monde peut trouver sa place, où les femmes ne sont pas reléguées à de purs objets de désir et de consommation, participe intégralement à la transformation sociale. De la sorte, la troupe des Barjoret·tes participe à transformer le regard du public, proposant un modèle social épousseté de ses stéréotypes.

Statut de cohabitant·e

Fin des visites impromptues à La Louvière

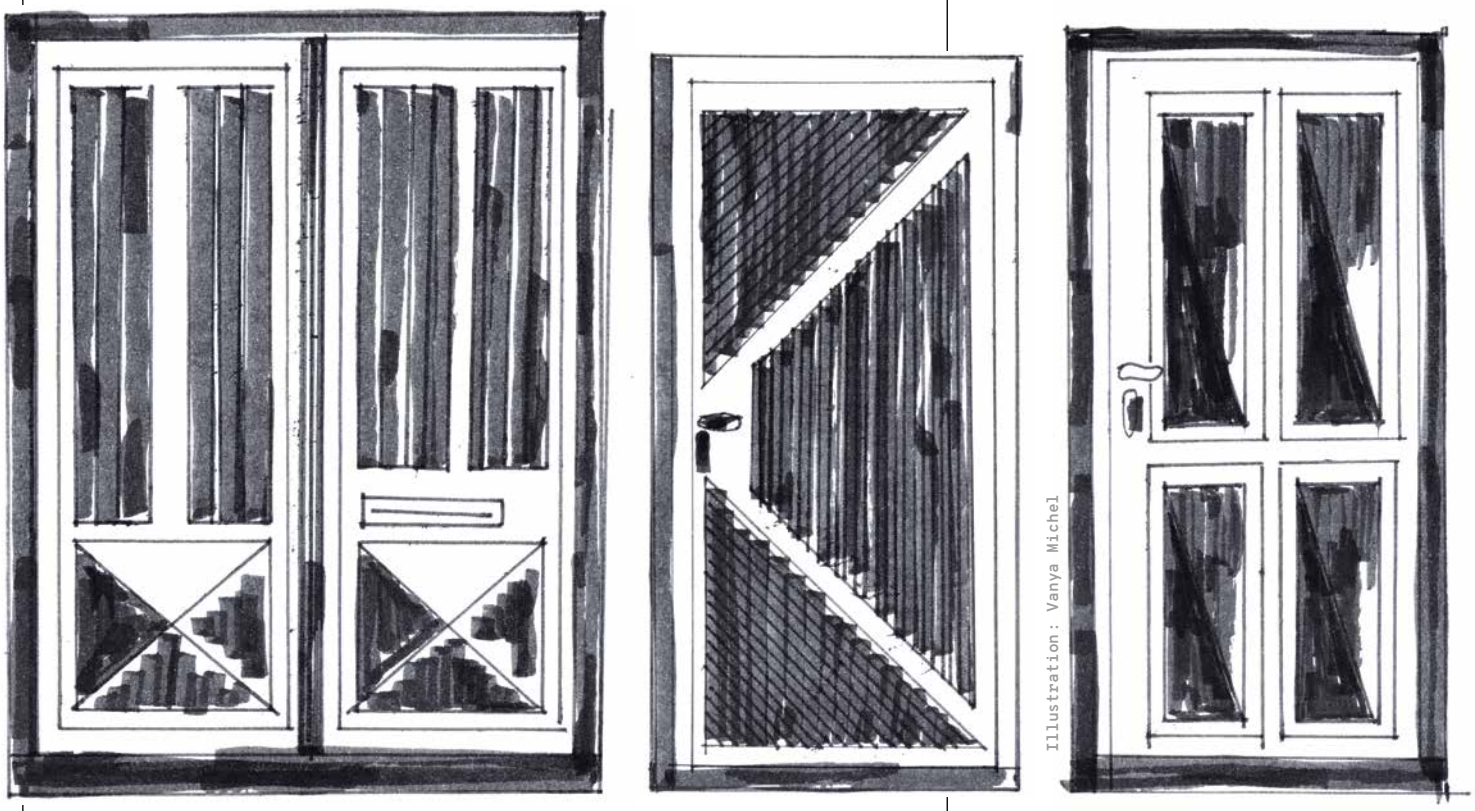

Illustration : Vanya Michel

Nicolas Godin est président du CPAS de La Louvière. Dès son entrée en fonction, en 2019, il a décidé de mettre fin aux visites domiciliaires impromptues effectuées par le personnel de son CPAS pour vérifier si les bénéficiaires d'allocations étaient cohabitant·es ou non. Dans ce texte paru dans le dernier numéro des Cahiers de l'éducation permanente « Cohabitant·e : vie et mort d'un statut injuste », il explique son refus de cautionner un système obsolète qui fabrique de l'injustice.

PAR NICOLAS GODIN*

La cohabitation décrit la situation de plusieurs personnes partageant un même domicile. Le statut de cohabitant·e implique un taux de revenu plus bas pour les individus allocataires sociaux. C'est une des conséquences de notre société néocapitaliste, où les individus cherchent à s'adapter aux conditions économiques difficiles en partageant les frais de la vie quotidienne mais qui entraîne leur précarisation et une augmentation de la concurrence entre eux.

*Président du CPAS de La Louvière.

Le débat de l'individualisation des droits sociaux est sur les lèvres des mandataires politiques et des militant·es depuis de nombreuses années. Ce système ne cesse d'influer sur l'équilibre des relations sociales et conjugales au sein d'un même foyer. Une série de dérives lui sont attribuées notamment concernant un probable glissement de notre État social de droit vers un État autoritaire de contrôle.

Paradoxalement, cette société qui nous formate à devenir de plus en plus individualiste, ne nous permet pas de vivre notre individualité et de prétendre à une certaine autonomie.

LE CADRE LÉGAL EN BELGIQUE

En Belgique, le statut de cohabitant·e a connu une évolution significative reflétant ainsi les changements économiques, sociaux et juridiques dans le pays. Historiquement, la cohabitation était considérée comme une situation précaire caractérisée par une absence de protection juridique et sociale pour les personnes impliquées.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement belge a adopté des lois pour reconnaitre le statut de cohabitant·e et offrir aux personnes concernées certains droits et protections juridiques.

En 1998, une loi a été adoptée pour offrir aux cohabitant·es une protection en cas de séparation, de décès ou de maladie de l'un·e des partenaires. Malgré ces progrès, la situation des cohabitant·es en Belgique reste précaire, notamment en ce qui concerne l'octroi d'allocations sociales.

Les cohabitant·es ne sont pas considéré·es comme une unité familiale à part entière, ce qui signifie qu'iels peuvent être soumis·es à des règles d'attribution plus strictes que les couples mariés. Cette situation reflète les tensions et les contradictions du modèle de notre société belge qui valorise la famille traditionnelle tout en privilégiant l'individualisme et la concurrence entre les individus.

La dimension dans laquelle se retrouvent les personnes sous le régime du statut de cohabitant·e est étroitement liée à la question de la propriété privée et de la domination économique. Les cohabitant·es sont confronté·es à des pressions financières croissantes qui les obligent à vivre ensemble pour économiser sur les frais de la vie quotidienne, et ce, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, un loyer moyen est calculé sur deux revenus.

Cette situation reflète la privatisation des moyens de production et la précarisation de la vie quotidienne qui sont toutes les deux des caractéristiques fondamentales de la société où l'économie prédomine. Nous pouvons analyser ce statut comme l'instrument d'une politique néolibérale et d'un contrôle qui fragilise les plus faibles.

En opposition avec les droits prônés par la Charte des Droits humains, ce statut et, entre autres, la collecte d'informations concernant les usager·ères, ne leur laisse pas le libre choix de vivre en couple, d'héberger un proche en difficulté, d'accueillir un·e enfant majeur·e ou encore de quitter un conjoint violent, de peur de perdre une partie de leur revenu minimal. Cela fragilise les relations sociales et intrafamiliales, en participant à la désolidarisation et même parfois, à un climat délétère au sein de la communauté.

La définition de la cohabitation, qui dit que les charges domestiques sont régulées par les parties qui constituent le ménage, est assez utopique. Nous le savons, la réalité est bien plus complexe et les violences économiques existent bien et n'apparaissent souvent pas lors d'une visite à domicile.

DANS LES CPAS...

Au sein des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), le sujet est brûlant. Les ayant-droits cohabitant·es sont souvent confronté·es à des difficultés pour bénéficier des prestations sociales. Iels sont considéré·es comme des individus économiquement liés et sont soumis·es à des conditions d'attribution plus strictes que les personnes isolées, comme expliqué précédemment.

C'est ce statut qui impose les visites domiciliaires, donnant aux travailleur·euses sociaux·ales le rôle de vérificateur·ice et de juge de bonne foi des bénéficiaires du minimum vital. Pourtant, individualiser les droits et cesser de collecter chaque information de la vie financière, sociale, sentimentale et culturelle d'une personne demandeuse d'aide allégerait considérablement le travail des assistant·es sociaux·ales, leur permettant de remettre l'être humain au centre de leur accompagnement.

Abandonner cette conviction selon laquelle il faut mériter le minimum vital, c'est donner le temps d'écouter les projets de vie des bénéficiaires et travailler dans un esprit de collaboration qui pousse à l'alliance entre travailleur·euse social·e et être humain ; c'est donner la chance de vivre dans un logement décent et non pas nourrir les marchand·es de sommeil dans des habitats qui sont des passoires énergétiques.

De plus, d'un point de vue institutionnel, le statut de cohabitant·e ne garantit pas à la structure du CPAS de « faire des économies ». En effet, en n'investissant pas dans l'égalité d'un revenu décent pour toutes les parties du ménage, nous rendons les individus plus pauvres, précaires. En mettant en difficulté ces foyers, ces derniers font l'objet d'autres demandes d'aide comme par exemple pour leur facture d'énergie.

DU STATUT DE COHABITANT·E AUX VISITES DOMICILIAIRES

Le débat sur les visites domiciliaires en lien avec le statut de cohabitant·e au sein des CPAS continue de susciter de nombreuses controverses. Les CPAS sont chargés de venir en aide aux personnes en difficulté en leur offrant une aide financière pour répondre à leurs besoins et leur permettre d'accéder à une vie digne. Selon la loi belge et la réglementation, les CPAS ont pour mission de vérifier si les deux partenaires ne fraudent pas le système actuel en percevant une aide de manière individuelle ou sans avoir déclaré une autre rentrée d'argent.

Par conséquent, les visites domiciliaires sont effectuées par les agents sociaux pour s'assurer que les personnes bénéficiaires sont véritablement dans une situation de précarité et qu'elles ne vivent pas en concubinage avec quelqu'un·e qui pourrait subvenir à leurs besoins. Si tel est le cas, le CPAS ne leur accordera pas d'aide financière.

Il me semble pertinent, dans le contexte de ces missions, de questionner le rôle des travailleur·euses sociaux·ales lors de ces visites domiciliaires. Quelle est la limite entre recherche d'informations et contrôle ? Comment tisser une relation de confiance si les prises d'informations personnelles se muent en perquisition de l'intimité de l'autre ? Quelle posture adopter en tant que travailleur·euse social·e et fonctionnaire public ?

Les visites domiciliaires ne doivent pas être utilisées comme un moyen de stigmatisation des personnes en situation de précarité. Les CPAS ont un rôle crucial à jouer pour aider les personnes victimes de la société à retrouver une situation plus stable, mais cela doit se réaliser en respectant les droits fondamentaux de chaque individu et dans le respect de sa personne.

Les visites domiciliaires doivent être effectuées de manière ciblée, en fonction des informations dont dispose le CPAS, tout en respectant les droits des personnes concernées.

Rappelons, également, que les personnes en couple peuvent également être confrontées à des situations de précarité et/ou de pauvreté, même si leur partenaire dispose de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins. Dans ce cas, il est essentiel que les CPAS adaptent leurs critères d'attribution pour prendre en compte la situation de chaque personne, indépendamment de leur statut de cohabitant·e.

Au début de mon mandat politique en tant que président du CPAS de La Louvière, les visites domiciliaires de manière impromptue avaient toujours lieu. C'était un mécanisme bien rodé, demandant aux travailleur·euses sociaux·ales de se fonctionnariser et de prendre l'habit de l'inspecteur·ice, pour vérifier, déterminer, si l'individu avait droit ou non au minimum vital. La subjectivité de ce qu'est le couple, les différentes manières d'incarner le ménage, l'amour et les relations humaines menaient à de nombreux recours de la part des citoyen·nes qui se voyaient refuser une aide. Le cadre flou leur donnait souvent raison.

COHABITANT·E : VIE ET MORT D'UN STATUT INJUSTE

Ce numéro 58 des Cahiers de l'éducation permanente de PAC se penche sur le statut de cohabitant·e dénoncé depuis plus de 40 ans par de nombreuses organisations politiques et associatives. En effet, ce statut pénalise de nombreux ménages et individus, notamment les femmes, en diminuant le montant de plusieurs allocations par le simple fait qu'iels partage un logement. Au travers de 11 analyses s'occupant de différents aspects liés à ce statut (féministe, juridique, historique, sociologique…), ce numéro déroule arguments et récits qui en démontrent toute l'injustice. Cette publication poursuit un travail d'information débuté par une vaste campagne menée par PAC avec le CIEP et le MOC en 2022 qui demande la fin de ce statut et revendique l'individualisation des droits en assurance et sécurité sociale pour garantir à tous·tes une protection et une autonomie économique tout au long de la vie. Pétition et infos : *www.stop-statut-cohabitant.be*

Demander aux individus de se justifier auprès des travailleur·euses sociaux·ales et du monde politique pour recevoir une aide à laquelle tout être humain a droit pour vivre (ou survivre) dignement ne concordait pas avec mon obédience profondément de gauche, rendait les démarches des intervenant·es nocives, passant de l'accompagnement au contrôle, détricotant la relation de confiance au profit d'une relation de pouvoir.

Il est plus que nécessaire d'adopter une loi et des politiques en lien avec la société actuelle et promouvoir un contexte sociétal qui permette à chaque être humain de vivre son individualité au sein de la collectivité qu'il aura choisie, dignement.

FIN DES VISITES IMPROMPTUES AU CPAS DE LA LOUVIÈRE

Le CPAS de La Louvière a pris une décision courageuse en mettant fin aux visites impromptues auprès de ses bénéficiaires, une pratique controversée dans le domaine de l'aide sociale. Cette initiative fait suite à une réflexion approfondie sur l'impact de ces visites sur les personnes en situation de précarité ou de pauvreté et sur la relation de confiance entre les bénéficiaires et les agents du CPAS ; relation de confiance qui mène à un travail en collaboration et permet aux individus de quitter le statut d'allocataire social, accompagnés vers un projet. C'est investir dans sa personne, de manière plus digne.

Les visites impromptues pouvaient être considérées comme une intrusion dans la vie privée des bénéficiaires, générant de la méfiance et de la peur, ainsi que des sentiments d'exclusion et de stigmatisation.

En supprimant ces visites, le CPAS a non seulement rétabli une relation de confiance mutuelle avec les bénéficiaires, mais a également libéré des ressources pour renforcer l'accompagnement social et favoriser leur autonomie. Cette initiative constitue donc un exemple à suivre pour tous·tes les acteur·ices de l'aide sociale qui souhaitent promouvoir une approche plus humaine et respectueuse des droits des personnes en situation de précarité. Après un temps d'adaptation, le niveau de tension dont les travailleur·euses sont victimes a nettement baissé. Les visites, sur base de rendez-vous, rendent l'accompagnement plus respectueux et fondé sur une plus grande considération de la personne et de sa carte du monde.

En tant que président de CPAS, je suis convaincu que nous devons abolir ce statut qui ne fait qu'aggraver les difficultés financières des personnes et les tensions familiales.

Vous pouvez commander le *Cahier 58 – Cohabitant·e : vie et mort d'un statut injuste* sur la boutique en ligne de PAC *www.pac-g.be/boutique*

L'ILLUSION DES BARREAUX

PAR PIERRE VANGILBERGEN

Quiconque a écouté du rock dur au début des années 2000 est nécessairement passé par la case System of a Down (SOAD). Un véritable ovni tout droit sorti de Californie, avec son chant tantôt mélodieux, tantôt énervé et ses mélodies si caractéristiques, altérant ces plages planantes avec des riffs acérés et corrosifs. Le tout englué dans un paysage sonore aux accents de l'Europe de l'Est. Car même s'ils ont élu domicile au pays de l'Oncle Sam, les artistes du groupe sont tous quatre originaires d'Arménie. Et s'ils sont connus pour mettre le feu aux salles de concert, ils profitent également de leurs compos comme véhicules politiques. Rappelons par exemple une de leurs dernières grosses tournées européennes, en 2015, où SOAD n'avait joué que dans les pays où le génocide arménien était reconnu. L'Arménie commémorait alors les cent ans de ce massacre où les deux tiers des Arménien·nes qui vivaient alors sur le territoire actuel de la Turquie avaient perdu la vie sous le coup des déportations, des famines et des massacres de grande ampleur.

« Dire à un artiste qu'il doit se contenter de jouer de la musique et ne pas parler de politique, c'est comme dire à un journaliste qu'il doit se contenter de faire des interviews et ne pas réparer les – je ne sais pas – toilettes, ou autre chose. Cela n'a pas de sens. Nous sommes des êtres dynamiques et sensibles. Nous pouvons être bons dans plus d'une chose. Et si ce n'est pas le cas, c'est votre problème »[1], a déclaré Serj Tankian, vocaliste du groupe, dans une interview accordée à G1, un portail d'information brésilien. C'est dans un même esprit que SOAD s'est attaqué au système carcéral des États-Unis, dans le morceau *Prison Song*. En ligne de mire : l'incarcération massive de jeunes pour possession et trafic de drogues. *« Les petits délinquants de la drogue remplissent vos prisons sans que vous ne bronchiez. Tous nos impôts financent vos guerres contre les nouveaux non-riches », avant de rappeler un peu plus loin que « le pourcentage d'Américains dans le système carcéral a doublé depuis 1985. »*

En effet, depuis les années 1970 et puis sous l'ère Reagan, les États-Unis mènent une guerre sans merci contre la drogue. Selon le site Internet *World Prison Brief*, une référence internationale en la matière, les États-Unis comptent 1.767.200 personnes détenues, soit 531 personnes pour 100.000 habitant·es. Cela fait plusieurs années que les États-Unis figurent au top des pays qui emprisonnent le plus de personnes. Et ce, malgré un chiffre en diminution (la population carcérale est montée jusqu'à plus de 2,3 millions de détenu·es en 2008).

« Toutes les recherches et les politiques efficaces en matière de drogues montrent qu'il faut augmenter le nombre de traitements, et réduire l'application de la loi tout en abolissant les peines minimales obligatoires » s'époumone Serj Tankian en fin de morceau. Un constat qui résonne également en Belgique. En effet, même si notre pays connait un taux d'enfermement bien plus faible (97 personnes détenues pour 100.000 habitant·es), la surpopulation carcérale est pour le moins bel et bien présente.

Un constat qui ne pourra aller qu'en s'aggravant : depuis le début du mois de septembre, les personnes condamnées à une courte peine – moins de deux ans – doivent automatiquement la purger en prison[2]. La Belgique occupe par ailleurs la première place du podium en ce qui concerne le pourcentage de personnes incarcérées pour des faits liés à la drogue. Au 31 janvier 2022, moment où les statistiques du Conseil de l'Europe ont été arrêtées, 51 % des détenu·es se trouvaient ainsi derrière les barreaux pour cette raison, loin devant la Lettonie (43 %), et l'Azerbaïdjan (37 %) et très loin devant la moyenne européenne (19 %)[3].

L'ensemble des prisons en Belgique est entré en grève, du 24 au 26 septembre derniers, afin de dénoncer les conditions de détention et de travail inhumaines qui règnent dans les prisons ainsi que pour réclamer du personnel supplémentaire. Vincent Van Quickenborne, ministre de la Justice, a quant à lui déclaré *« ne pas avoir de baguette magique pour un problème qui dure depuis de si nombreuses années »*[4]. Dont acte.

CC BY-NC-ND 2.0 DEED_Asli_Akal

SYSTEM OF A DOWN

1. www.metalzone.fr/news/154404-serj-tankian-system-of-a-down-politique
2. www.rtbf.be/article/greve-dans-les-prisons-a-lantin-70-du-personnel-devrait-debrayer-11261277
3. www.rtbf.be/article/la-belgique-4e-pays-deurope-ou-la-surpopulation-carcerale-est-la-plus-importante-11219448
4. www.levif.be/belgique/justice/greve-dans-les-prisons-le-service-minimum-na-pas-pu-etre-mis-etre-mis-en-oeuvre-dans-20-etablissements/

lecture

1

1

Ma parole de femme dans l'immigration. Un regard plus loin… // Collectif // PAC, 2023

Voice for the Voiceless. Donner la parole à celles et ceux qui ne l'ont pas. Un adage auquel Présence et Action Culturelles tient particulièrement. Preuve en est, une fois de plus, avec l'ouvrage *Ma parole de femme dans l'immigration. Un regard plus loin…* imaginé et publié par la régionale PAC de Mons-Borinage, en partenariat avec d'autres acteurs et actrices de terrain. Au départ de différents ateliers (écriture, récolte de récits de vie, etc.), Djalila, Amina, Mariame, Ismahan, Rabea, Béatrice, Marie Momo, Lauriane ou en encore Zahkaa ont pu déposer leurs histoires, leurs questionnements, leurs doutes, leurs craintes qui ont parsemé et qui parsèment encore leur parcours migratoire. C'est le récit de ces femmes qui ont dû quitter leur chez elles pour rejoindre une destination inconnue, dans l'espoir de meilleurs lendemains. Quelles que soient les raisons, quitter de manière non voulue ses racines revient toujours à un drame. Et à l'arrivée, c'est la page blanche. Il faut se reconstruire une situation, faire valoir ses droits, tout en nageant à contre-courant face à cette triple peine qu'est être femme, être d'origine étrangère et bien souvent disposer de moins de moyens. Affronter aussi les désillusions d'une « terre d'accueil » qui se révèle *in fine* bien moins hospitalière qu'espérée. La Belgique, ce n'est pas un Eldorado. Cet ouvrage permet de laisser une précieuse trace de ces témoignages de parcours hors normes, menés au péril de leur vie. Les ateliers, qui ont favorisé l'émergence de ces récits, ont permis à ces femmes de se retrouver, d'échanger, de bâtir toutes ensemble un savoir et des pratiques collectives. Les germes d'une émancipation, arrachée au forceps. Mais cet ouvrage, c'est aussi une énième preuve que les politiques migratoires menées en Belgique sont désastreuses, que ce soit au niveau du manque de critères clairs et définis pour les personnes sans-papiers ou par le refus clairement affiché des autorités belges d'accueillir des personnes demandeuses d'asile, s'asseyant par la même occasion sur des obligations pourtant internationales. Refuser d'allouer un minimum de dignité aux personnes et ne plus respecter l'État de droit, ce n'est ni plus ni moins qu'une atteinte grave à la démocratie. Ce livre en est le témoin. **PV**

2

Transition « verte » et métaux « critiques » // Collection Alternatives sud // Syllepse, CNCD 11.11.11, 2023

Dans ce nouveau numéro du trimestriel d'Alternatives Sud, conçu par le Centre tricontinental et le CNCD-11.11.11, on y aborde la question des énergies renouvelables et des technologies des batteries. Ces dernières sont considérées comme l'avenir du secteur énergétique et seraient la clé pour une économie décarbonée et durable. Cependant, cette transition met en péril la stabilité des pays riches en minerais et creuse les inégalités mondiales. On y parle des gagnants et perdants de la course aux énergies « vertes ». Parmi les contributeurs et contributrices Mads Barbesgaard et Andy Whitmore se penchent sur *« comment l'industrie minière compte profiter de la transition énergétique »*, Kristina Dietz aborde quant à elle la transition verte européenne, comme un véritable tremplin de l'extractivisme latino-américain. D'autres abordent le colonialisme et les accaparements « verts » en Afrique du Nord. Zo Randriamaro nous parle des nouvelles frontières des « zones de sacrifice » à Madagascar. D'autres encore s'attardent sur le « devoir de vigilance « au Congo, le lithium au Mexique et en Argentine. Cette récente addiction aux métaux provoque un nouveau « rush » sur les ressources minérales des pays du Sud, dont les auteurs et autrices ne manquent pas de démontrer le retour de théâtres d'affrontement entre grandes puissances énergétiques. Ce numéro montre bien comment dans cette course, la Chine a pris une bonne longueur d'avance. Ces coûts environnementaux se doublent en outre de fréquentes atteintes aux droits humains : « un esclavage souterrain ». S'y ajoutent des conditions de travail et de sécurité « préindustrielles » des plus précaires. Telle qu'elle a été pensée et nous a été vendue, la « transition énergétique verte » s'avère reproduire – voire consolider – une relation de type néocolonial, enfermant les pays du Sud dans un rapport de dépendance en tant que fournisseurs exclusifs de matières premières. **SB**

3

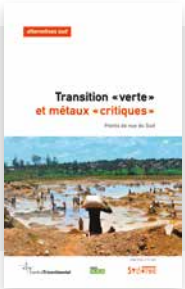

2

3

Les mots de la haine. Glossaire des mots de l'extrême droite // Isabelle Kersimon // Rue de Seine, 2023

L'extrême droite, qui a lu Gramsci, mène depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale un « combat culturel » dans lequel la bataille des mots est fondamentale. Cette bataille vise à fabriquer, dans nos imaginaires, une réalité alternative extrêmement perverse. L'hégémonie culturelle et intellectuelle acquise par cette extrême droite s'exprime dans l'extension, au sein de l'espace public, de ses thèmes et de son vocabulaire. Il n'est pas rare en effet que celles et ceux qui s'approprient des concepts aussi douteux qu'« islamogauchisme » ou, dans certains usages, « islamophobie » revendiquent, plus ou moins tactiquement, leur appartenance à la gauche. Ce glossaire propose de reconnaitre, dans l'écosystème d'un fascisme qui vient, les mots et les concepts qui ont empoisonné le débat public pour imposer leurs vues hégémoniques. L'auteure, Isabelle Kersimon, fondatrice et présidente de l'Institut de recherche et d'études sur les radicalités (INRER), entend alerter sur la normalisation en cours des droites dures. Une banalisation qui s'opère par l'usage croissant d'expressions et de concepts propres à leur vision du monde. Ainsi en est-il de termes comme « Grand remplacement », « cinquième colonne », « occidentophobie » ou de la formule « padamalgam ». Ou encore de « nouvel antisémitisme », « totalitarisme vert », « islamo-fascisme » ou bien « tyrannie des minorités »… Pour mieux cerner le danger que ces expressions représentent, Isabelle Kersimon restitue les définitions au-delà du simple dictionnaire, les usages et leurs dessous avec un souci de la rigueur qui transparait dans l'analyse. Les mots de la haine nous plonge ainsi dans les méandres de la réalité factice produite par l'extrême droite. Face au rouleau compresseur que les réseaux d'extrême droite exercent aujourd'hui tout particulièrement sur les réseaux sociaux, la contribution qu'apporte Isabelle Kersimon avec son livre est indispensable et peut servir d'appui au travail de sensibilisation au danger engagé par bien d'autres acteurs au sein de la société civile. Car, ne l'oublions jamais, les mots sont importants. Et parler avec les mots de l'adversaire équivaut à rendre les armes. **OS**

4

Contre-atlas de l'intelligence artificielle // Kate Crawford // Zulma, 2022

La chercheuse Kate Crawford, spécialisée dans les implications sociales et politiques de l'intelligence artificielle (IA pour les intimes), arrive à point nommé avec son *Contre-atlas de l'intelligence artificielle*. En effet, la mise à disposition publique du système de génération de texte Chat GPT fin 2022 est venue hystériser le débat à coup d'imprécations/ prédictions lancées la plupart du temps par les lobbys des industries de l'IA. « L'IA va détruire la moitié des emplois », « L'IA va dépasser l'intelligence humaine », « L'IA va finir par devenir autonome et se retourner contre nous » entend-on constamment… Crawford vient casser l'ambiance et l'affirme d'entrée de jeu : l'IA n'est *« ni artificielle, ni intelligente, et encore moins autonome »*. Au fil des chapitres de son essai-enquête au langage limpide et aux trames palpitantes, elle replace d'abord l'IA dans toute sa matérialité industrielle, de l'extraction de terres rares nécessaires à la fabrication des appareils et *data centers* à leur consommation colossale d'énergie. Dans tous ses besoins en humains ensuite, à la manière du sociologue Antonio Casilli, qui montre à quel point les IA sont « fabriquées à la main », par des milliers de tacheron·nes du clic payé·es une misère pour entrainer les algorithmes, superviser leur bonne marche ou vérifier qu'ils fonctionnent. Mais elle resitue aussi les systèmes IA dans tous leurs biais et absence d'éthique. Et ce, non seulement concernant l'exploitation des données, mais aussi par leur classification via un étiquetage qui renforce préjugés et discriminations. On est très loin de la « neutralité technologique » et de la rationalité juste prônée par ses promoteurs, convaincus que tout est permis pour innover. Un livre éblouissant qui permet d'une part de mesurer les dégâts sociaux et environnementaux de l'industrie de l'IA, et d'autre part de politiser l'intelligence artificielle en élargissant la définition qui en est habituellement faite. Pour la chercheuse australienne en effet, le terme d'IA recouvre non seulement une technique, mais aussi une idée, une infrastructure, une industrie, une idéologie, un reflet des rapports de domination et même une forme d'exercice du pouvoir. Crawford montre avec précision comment les systèmes d'IA sont d'abord prévus et construits pour servir des intérêts dominants et réaliser des profits. Indispensable pour sortir du vertige techniciste et se poser avec l'autrice la question qui, face à l'IA comme face à toute technique, permet de retrouver un espace de réflexion : *« Votre outil donne-t-il plus de pouvoir aux plus puissants ? »*. **AB**

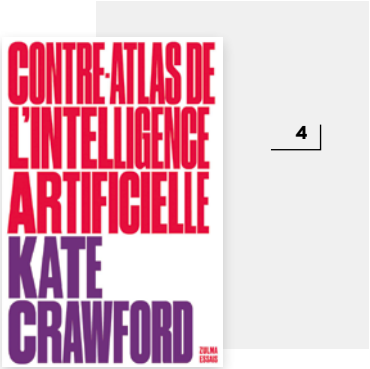

4

6

5

5

Vidéoactivismes. Contestation audiovisuelle et politisation des images // Ulrike Lune Riboni // Amsterdam, 2023

Ulrike Lune Riboni s'intéresse à l'usage des vidéos dans des contextes contestataires et notamment pour dénoncer les violences policières dont les exemples se multiplient depuis quelques années (et que la vidéo permet justement de prouver). Dans son livre *Vidéoactivismes*, elle développe une histoire politique des pratiques audiovisuelles militantes. *« Arracher l'image au pouvoir et se la réapproprier et, ainsi, mobiliser »* constitue un fond commun à différentes périodes d'usage du cinéma et de la vidéo : par les partis d'abord (en particulier communiste), bientôt suivis par des collectifs engagés qui filment la lutte sociale. Avec l'avènement de la prise de vue légère (le super 8 d'abord puis le caméscope), il devient possible pour des militant·es, des collectifs et même des « anonymes » de produire des images. Son livre est notamment intéressant pour comprendre la dynamique actuelle à l'œuvre sur le net. Documenter et partager, rendre visible même si aujourd'hui la portée politique est parfois donnée après-coup à des images prises sur le vif par des personnes qui ne sont pas spécialement politisées. Reste après, et c'est l'objet de plusieurs pans de son étude, à voir à quelles conditions la vidéo peut s'avérer efficace pour contester inégalités et oppressions. Ainsi que pour susciter indignation et mobilisation. Dans ce cadre, on s'aperçoit que rien n'est automatique ni magique et qu'il ne suffit pas de filmer et partager pour que les choses changent. Une intéressante réflexion sur le pouvoir des images dans et pour les mondes militants, et un rappel important à construire de nouveaux régimes de représentations. Utile pour les professionnel·les de l'image comme pour les militant·es qui se servent de ces outils vidéo pour faire bouger les lignes. **AB**

6

Il n'y a pas d'arc-en-ciel au paradis // Nétonon Noël Ndjékéry // Hélice Hélas, 2022

Avez-vous déjà essayé de rassembler les pièces du puzzle embrumé d'un rêve au petit matin ? C'est un peu à cet exercice que j'ai l'impression de devoir me coller pour partager cette expérience de lecture vécue grâce à l'auteur tchadien Nétonon Noël Ndjékéry. Un récit onirique dans lequel il nous emmène au cœur de l'Afrique en compagnie de ses trois héro·ines qui, chacun·e, fuient la servitude. Ensemble, iels vont cheminer pour s'emparer et investir une ile qui vogue sur le lac Tchad et y créer une micro-société hors du monde, hors du temps. Mais est-il possible de s'extraire ainsi du monde, de fuir l'esclavagisme, la colonisation, la domination masculine ou encore les groupes djihadistes pour construire autre chose autrement ? Ne finit-on pas par être rattrapé·es par le « vrai monde » ? Récit émancipateur autant que formateur, *Il n'y a pas d'arc-en-ciel* au paradis touche à la nature humaine autant qu'au sort du monde tel qu'il est et tel que l'auteur rêverait qu'il soit. Avec lui, nous traversons un siècle d'histoire africaine sans jamais être sûr·e de distinguer ce qui relève de la réalité ou de la fiction. Sous la plume douce et acérée de Nétonon Noëll Ndjékéry, l'errance devient un voyage initiatique à la découverte d'un univers fabuleusement atroce et atrocement fabuleux. **JR**

7

Contre l'alternumérisme // Julia Lanaïe & Nicolas Alep // La Lenteur, 2023

« Un autre numérique est possible ! », telle pourrait être la devise des alternuméristes, c'est-à-dire de celles et ceux qui pensent et défendent un numérique plus *juste* et plus vertueux. Un numérique « citoyen », « libre », « ouvert », « vert » qui pourrait advenir à *condition* de convertir donc la mégamachine et les GAFAM à la démocratie et à l'intérêt général là où règnent la recherche de profit et l'exploitation des données. Il faudrait ajuster pour cela la société industrielle à nos valeurs, subvertir le numérique de l'intérieur, en un mot le *réformer*. Mais las, comme le développent Julia Laïnae et Nicolas Alep, pas plus qu'un « capitalisme de gauche » ne soit possible, un numérique régulé et progressiste reste un fantasme un peu naïf pour ménager la chèvre et le chou, le confort et la destruction du monde. Ainsi, différentes pistes souvent évoquées dans nos milieux socioculturels sont passées en revue. Ainsi en est-il de la maitrise du golem numérique pour le rendre plus « inclusif ». Ou plus « durable » (souvent prôné par des lobbys verts très clairs). Ou encore d'en avoir un usage « raisonné » via des écogestes (ah si chaque colibri coupait sa box la nuit). Autre membre de la famille alternumériste analysé ici, celle du monde du libre qui, tout sympathique qu'il soit, ne remet en fait pas du tout en cause la place de la sainte technique dans nos sociétés. Est également développé le mythe de l'ouverture des codes et des algorithmes qui résoudrait tout. Les outils qui nous oppressent cesseront-ils de le faire s'ils sont transparents ? Pas sûr. La « démocratie numérique » portée par l'open data ou les civic tech (ces outils censés rapprocher gouvernée·es et gouvernants) est également désacralisée. L'ouvrage de 2020 réédité cette année n'a pas perdu en pertinence avec le temps, le fait de vouloir *réformer* le numérique capitaliste étant une idée toujours très vivace dans nos milieux. Il se voit enrichi d'un intéressant avant-propos sur les moyens de la décroissance numérique que Lanaïe et Alep appellent de leurs vœux. Un livre qui permet de voir à quel point espérer se réapproprier un monde qui nous échappe est vain. On prend la mesure de toutes ces fausses pistes, au mieux naïves sinon complices, celles qui nous font penser qu'il serait encore possible de *« vivre intégralement connecté alors que la planète brûle »*. Face à la technocratie qui se généralise, il vaudrait donc mieux sortir du solutionnisme technologique, même si – et peut-être surtout si – celui-ci se revendique de gauche. Et oser envisager la désinformatisation du monde : *« Des humains plutôt que des machines, des cerveaux plutôt que des serveurs ! »*. **AB**

7

8

9

8

Des paillettes sur le compost. Écoféminismes au quotidien // Myriam Bahaffou // Le passager clandestin, 2022

Dans cet ouvrage ouvertement antipatriarcal et anticapitaliste voire anarchiste, la sociologue Myriam Bahaffou livre une cinglante analyse des mouvements écoféministes occidentaux. Il y est question de sexualité comme spiritualité, d'humanisme comme refus de notre animalité, de non-mixité comme projet politique ou encore de l'arnaque de l'intégration. On vibre au rythme des propos sans détour de Myriam Bahaffou qui, forte de son expérience militante, invite à inventer une nouvelle grammaire, un autre langage, d'autres histoires pour *« réinjecter le mot 'écoféminisme' dans des situations concrètes et localisées propices à l'émergence d'analyses radicales »*. Elle dénonce la récupération commerciale du véganisme, la réappropriation des féminismes par les élites comme simple outil théorique au service d'une minorité et prône un retour aux origines de ce qu'ont été les écoféminismes : un mouvement libertaire, décolonial et spirituel. Pour déconstruire les rapports de domination, Myriam Bahaffou n'hésite pas à convoquer Jorge – son chat – ou son esthéticienne qui lui permettent de rester aux prises avec le réel tout en remettant le vivant au centre. Le vivant et non le « naturel » dont elle dit qu'il sera toujours blanc, mince et *cisgenre*. Non, le naturel qu'elle invite de ses vœux est celui propre à chaque être vivant, celui où chacun·e a sa place et qui, dit-elle, se trouve en dehors de la « mascarade médiatique » qui entoure aujourd'hui les féminismes et les écoféminismes. Celle-là même qui rend invisibles les « dissident·es, les déviant·es, les sauvages et les barbares, celleux qui ne sont pas correctement intégré·es au paradigme écoféministe sage et souriant ». *Des paillettes sur le compost* est, à ce titre, un texte profondément remuant et résolument fougueux même on ne peut s'empêcher de penser que la colère de l'autrice occupe un peu trop de place face à l'enthousiasme d'une réelle force de proposition. **JR**

9

Scandale ! // Camille Pier // Arbre de Diane, 2022

*A*ssigné fille à la naissance, Camille Pier lie son expérience trans à son expérience sur la langue et s'empare de celle-ci pour nous faire vibrer, pleurer, trembler et rire, parfois tout à la fois ! Il multiplie les univers, les disciplines et les personnages pour ébranler le monde binaire dans lequel nous sommes enfermé·es. Il nous emmène dans son enfance troublée de tous ces codes qu'il rejette, dialogue avec ses ancêtres et nous raconte la vie d'artiste et ses écueils. *« J'ai des vertiges de plaisir – qui ne sont jamais jamais des descentes – Ma vie n'a rien d'une vie décente – je suis un scandale – Tout ce que je suis c'est tout ce que tu hais – Tout ce que je réussis c'est tout ce que tu essayais »*. Intime et politique, personnel et universel, le récit de Camille Pier est cinglant et attendrissant tant il remue ces zones d'inconfort que nous avons tendance à éviter. Visuellement, « Scandale ! » est un petit bijou, alternant jeux de mise en page, illustrations épurées et mots emplis d'humour et de poésie. Camille est Nestor au slam, Josie au cabaret et « Scandale ! », récit polyphonique en « je » réunit toutes ces expériences en un recueil de mots sensibles et percutants. Mais est-ce son histoire ? Ou celle d'un personnage de cabaret qui rêve de devenir réel ? On ne le sait… ou peut-être qu'on le sait quand même. **JR**

bd

1

1

Manifestante // Hélène Aldeguer //
Futuropolis, 2022

Anna a 29 ans. Elle cherche du travail et sous-loue un appartement en colocation à Paris. Tous les dimanches, elle rend visite à sa grand-mère, en maison de repos à qui elle se confie, et qu'elle écoute. Un jour, elle croise une manif des Gilets jaunes et curieuse, elle intègre le cortège. Cette première expérience la fait réfléchir et en amène une autre. Au fil des rencontres, nous voyons une personne quitter sa routine et s'engager. Cette BD pose subtilement la question de savoir comment on en vient à passer le pas, et à sortir dans la rue pour exprimer sa révolte. Dans la droite ligne des romans de formation, l'autrice, Hélène Aldeguer, décrit le processus qui se met en place et la naissance d'une fraternité militante à travers ce *« rituel collectif qui donne de l'énergie »*, comme elle le fait dire à une des manifestantes. La défense de ce *« moment politique festif et social »* se double de l'évocation d'un lien intergénérationnel, entre Anna et sa grand-mère, qui lui dévoile son passé de militante italienne dans les années post 68. Cette transmission de la mémoire militante, des combats du mouvement ouvrier est aussi une belle restitution de la raison d'être d'un tel engagement. Cette BD va à l'encontre des poncifs sur les manifestations en étudiant finement ce répertoire d'action, les raisons de manifester et le côté formateur que peut contenir ce geste démocratique élémentaire. Les couleurs chaudes et le trait doux adopté pour le dessin viennent totalement corroborer le propos. Avec *« Manifestante »* Hélène Aldeguer propose un récit reboostant pour qui aurait tendance à douter de la pertinence d'occuper l'espace public pour y dire les injustices et y crier la colère sociale. **OS**

film

1

1

Là où Dieu n'est pas //
Mehran Tamadon //
L'Atelier documentaire &
Box Productions, 2023

Pour donner à sentir la torture, la reconstitution cinématographique est un processus à la fois cathartique pour celui ou celle qui la développe sous l'œil de la caméra et éprouvant pour qui le regarde. On l'avait déjà vu à l'œuvre dans *Ghost hunting* de Raed Andoni où d'ancien·nes prisonnier·es palestinien·nes racontaient les sévices subis dans les prisons israéliennes ou, dans un autre genre, dans the *Act of killing* de Joshua Oppenheimer, où les bourreaux se faisaient un plaisir de reconstituer les exactions commises lors du massacre de 1965 en Indonésie. Le réalisateur iranien Mehran Tamadon reprend donc dans *Là où Dieu n'est pas* ce procédé pour rendre visible la torture dans les geôles d'Iran. Filmé avant le mouvement « Femme, vie, liberté », son sujet devient brulant alors que près de 20.000 personnes ont été emprisonnées en un an. Le réalisateur dialogue avec Taghi, Homa et Mazya, arrêté·es et torturé·es par le régime iranien et exilé·es depuis. Les ex-détenu·es délimitent sommairement l'espace, figurent une cellule ou une salle d'interrogatoire, racontent l'horreur ou miment les gestes et les coups quand iels ne peuvent plus parler. Ces trois témoins font sentir la peur, la violence extrême, leur être et leur chair meurtries. Mais le film est loin d'être une ode au martyr puisqu'il interroge avant tout la place du tortionnaire dans le système totalitaire, ses gestes, sa pratique, sa conscience. Des récits difficiles mais qui permettent de mesurer avec acuité ce qui se joue dans les murs des prisons d'un régime autoritaire comme celui de la République islamique. Et d'appréhender, au-delà de chiffres désincarnés, un système de répression dans toutes ses dimensions. **LC**

2

2

Mambar Pierrette //
Rosine Mbakam //
Tandor productions, 2023

Remarquée dans son travail documentaire, notamment avec les films *Chez Jolie Coiffure et Les Prières de Delphine*, la réalisatrice Rosine Mbakam propose avec *Mambar Pierrette* son premier long-métrage de fiction. *Mambar Pierrette* est le portrait cinématographique d'une femme et mère camerounaise, couturière à Douala. Dans ce film éponyme, Mbakam construit un scénario autour du quotidien d'un personnage en prise avec une série d'évènements mettant à mal une existence déjà précaire. Qu'il s'agisse d'une inondation dans sa maison et son atelier ou d'un vol à l'arraché, *Mambar Pierrette* doit à chaque incident relever la tête afin de garantir la survie de sa famille dont elle assume, seule, la charge. Mais le film ne sombre ni dans un misérabilisme, trop souvent présent dans un cinéma qui entend « filmer l'Afrique », ni dans le récit individualisant, malheureusement hégémonique sur les écrans, d'une héroïne qui surmonterait les difficultés uniquement par sa propre volonté. En effet, le cinéma de Mbakam, éminemment politique, porte une attention sur le caractère collectif de l'action, illustré dans ce film par la mise en place de systèmes de solidarité tels que la tontine (système de caisse commune dont le montant est remis à tour de rôle à chacun·e des cotisant·es), l'entraide familiale et les associations de femmes au Cameroun. Un angle qui, à travers le récit particulier du personnage de Mambar Pierette, met en lumière l'existence d'une génération africaine, née après les indépendances, qui parvient à s'organiser pour pallier les manquements de l'État dans un contexte de corruption des élites dirigeantes et de permanence du néocolonialisme. Si *Mambar Pierrette* réussit à rendre compte d'une réalité dense et complexe tout en proposant une mise en scène simple et épurée, c'est grâce à la rigueur de sa réalisatrice dans la fabrication même du film. Les différents personnages sont majoritairement des acteur·ices non professionnel·les jouant leur propre rôle et, pour la plupart, appartenant à la famille de la cinéaste. Un choix revendiqué par la réalisatrice qui a le souci de ne jamais prendre le dessus sur le vécu des personnes filmées. **AG**

podcast

1

Députés //
Anne Soetemondt //
France Inter, 2023

Vous prenez cinq député·es issu·es de l'Assemblée nationale, en France. Vous les rassemblez sur un groupe de discussion, via l'application Whatsapp. Le but : décrire le quotidien vécu dans l'exercice de leur fonction en tant que représentant·es du peuple. S'en suivent 600 messages et plus de 10 heures d'enregistrements vocaux. Un exercice journalistique atypique, mené par Anne Soetemondt, reporter au service politique de France Inter. En-dehors de la fâcheuse et désagréable obligation d'entendre les propos d'une élue d'extrême-droite – le cordon sanitaire faisant office d'inconnu au bataillon français – ce podcast en 7 parties offre une intéressante immersion dans les cénacles politiques de l'Hexagone. Certains dossiers sont propices à des alliances, d'autres deviennent sources de profonds conflits, tel que celui de la réforme des retraites. On se congratule, on s'invective, on se critique autant qu'on se complait. En se prêtant au jeu, il est palpable que les élu·es souhaitaient par-là montrer – ou plutôt faire entendre – leurs facettes les plus humaines, tentant tant bien que mal de trouver un équilibre ténu entre vie privée et vie publique. De démontrer que le·la député·e n'est pas cette personne qui dort sur les sièges du parlement. Et de fait : le rythme de vie est éreintant, entre la volonté de suivre ses dossiers tout en gardant un lien parfois obligé avec le terreau local, histoire de maximiser les chances d'être plus tard réélu·e. Mais force est de constater que le pari est perdu : cette immiscion dans le quotidien surchargé des représentant·es du peuple démontre qu'ils et elles n'en portent plus que le titre. En effet, représenter une partie de la population, être au fait de leur quotidien, apparait illusoire et pour le moins incompatible avec les logiques électorales qui sont à l'œuvre. **PV**

jeu vidéo

1

Wolfenstein 2 : New Colossus //
Machine Games, 2017

Wolfenstein II, ainsi que son prédécesseur *Wolfenstein : New Order* (sorti en 2014 chez le même éditeur), dépeignent une uchronie située durant des années 1960 où l'Allemagne nazie a remporté la Seconde Guerre mondiale. Derrière leur façade pop, leur rythme effréné et leur gore grand-guignolesque, ils cachent un propos très actuel à l'heure où les partis d'extrême-droite prennent partout le pouvoir. Ces deux épisodes s'inscrivent dans l'histoire du média vidéoludique en proposant un reboot du célébrissime *Wolfenstein 3D* (id Software, 1992), premier succès du jeu de tir en vue subjective qui influencera profondément l'industrie du jeu vidéo. Mais, à la différence de leur ancêtre, ils décrivent de manière détaillée le monde cauchemardesque où le nazisme aurait réalisé ses projets. Évocation des camps de concentration, de l'idéologie exterminatrice du nazisme, du mépris pour la vie humaine… Dans les deux épisodes de Wolfenstein, le nazisme est décrit comme l'abomination qu'il est. Mais le tout est présenté dans une version pop du sujet, dans le cadre de jeux d'action divertissants remplis d'humour. En définitive plus proches d'*Indiana Jones* que de l'historien majeur du nazisme Ian Kershaw. On peut d'ailleurs regretter certaines maladresses liées à cette approche, voire penser que la pop culture n'est pas la plus adaptée pour traiter ce sujet. Toutefois, l'approche des jeux Wolfenstein révèle peut-être sa pertinence au regard de sa réception par l'extrême-droite actuelle. Les suprémacistes blancs se sont en effet plaints de la violence de la représentation complaisante et sadique des meurtres des nazis dans le jeu. Ils y voient le manque de tolérance de la gauche, son incapacité à accepter une opinion divergente, et même de la propagande pour *Black Lives Matter* ! Et cette tempête d'indignation en ligne reflète étonnamment le propos du jeu sur la manipulation par les nazis des logiques démocratiques. En définitive, un nazi reste un nazi et il n'y a pas à discuter avec mais à le combattre. **JA**

Où nous trouver ?

Nous sommes distribués dans près de 50 lieux culturels, mais pour être sûr de nous trouver, rendez-vous chez nos partenaires :

Librairie Pépite blues
Rue Anoul 30, 1050 Ixelles

Librairie Novembre
Rue du Fort 38, 1060 Saint-Gilles

Librairie Poëtini
Rue de Roumanie 28, 1060 Saint-Gilles

Librairie Herbes folles
Rue Saint-Guidon 30, 1070 Anderlecht

Librairie Quartier libre
Ch. d'Alsemberg 374, 1180 Uccle

Barricades – Librairie Entre-Temps
Rue Pierreuse 15, 4000 Liège

Abonnez-vous sur www.agirparlaculture.be

Forum des écrivains et écrivaines publiques

FRAGILITÉ NUMÉRIQUE / Citoyenneté et résistances

13 décembre

Place d'Armes 1
(La Bourse)
5000 Namur

< PROGRAMME >

9:00 -> 12:00 Interventions

> La Fable Numérique (PAC Bruxelles)

> Carte blanche : Maturité numérique, une dystopie ? (PAC Mons-Borinage)

> Dématérialisation des services publics et Ordonnance Numérique Bruxelloise (Lire & Écrire)

> Intervention de Périne Brotcorne (chercheuse au CIRTES, assistante à la FOPES, UCLouvain)

> Intervention de la Ministre Christie Morreale

13:00 -> 14:30 Ateliers

> Être en situation de fragilité numérique : quelles résistances possibles face à la numérisation de la société ? // Adrien Godefroid (ARC)

> Faire réseau et réunir les acteur·ices de l'inclusion numérique : exploitation du jeu de rôle « Qui reste sur la touche » // Éric Semal (CASS)

> Aidant·e numérique : rôle, déontologie et limites ? // Stefan Platteau (CABAN/Fobagra)

> L'intelligence artificielle : quelles conséquences pour les écrivains et écrivaines publiques et leur public ? // Mohamed Moussaoui (PAC)

> Le tout au numérique : quels enjeux et quelle éthique ? // Citoyenneté et Participation

15:00 -> 16:00

> Restitution clownesque par Tout Rouge

> Clôture par Sarah de Liamchine et Denis Dargent (codirection de PAC)

Mouvement écosocialiste PAC Agir pour la Culture

Espace Écrivain Public

Avec le soutien de la Wallonie

Fédération Wallonie-Bruxelles

< INFOS & INSCRIPTIONS >

Tél. : 02/545 79 11
www.pac-g.be